

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX**



United Nations
Peacebuilding

Pays : République Démocratique du Congo	
TITRE DU PROJET : « PAIX DURABLE ET INCLUSIVE PAR L'ACTION SYNERGIQUE DES RESEAUX/OSC FEMININES ET MECANISMES DE COORDINATION EN RDC »	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF: <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires): <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : <ul style="list-style-type: none">• ONU FEMMES, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes• UNFPA, Fonds des Nations Unies pour la Population	
Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) : <ul style="list-style-type: none">• Le Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant, y compris les Divisions provinciales;• Les Ministères sectoriels travaillant sur la paix et la sécurité;• Le secrétariat national et les secrétariats provinciaux 1325 (Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu)• Les Réseaux et OSC féminines impliqués dans la mise en œuvre de la Résolution 1325 au niveau national, provincial et local;• Les membres des mécanismes de consolidation de la paix (SN¹ 1325, PDDRCS²; Nairobi...)• La MONUSCO• Le Secrétariat Technique National de mise en œuvre de la Résolution 2250• Les Divisions provinciales de la Jeunesse (Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu)• Les Coalitions et organisations de jeunes engagés dans la mise en œuvre de la Résolution 2250	
Date approximative de démarrage du projet³: Juillet 2024	
Durée du projet en mois : ⁴ 36 mois	
Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Sud Kivu, Nord Kivu, Ituri	

¹ Secrétariat National

² PDDRCS: Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation

³ Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.

⁴ La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF:

- Initiative de promotion de l'égalité des sexes
 Initiative de promotion des jeunes
 Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)
 Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :

ONU Femmes: \$ 2 327 358

UNFPA: \$ 672 642

Total PBF : \$ 3000 000

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :Fonds Suède : 180000 USD⁵

	PBF 1^{ère} tranche (70%):	PBF 2^{ème} tranche* (30 %):	PBF 3^{ème} tranche* (_ %):
SL	ONU Femmes : \$ 1,629,150.60	ONU Femmes : \$ 698,207.40	
SL	UNFPA : \$ 470,849.40	UNFPA : \$ 201,792.60	
SL	Total : \$ 2 100 000	Total : \$900,000	

Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :

Ce projet s'inscrit dans un contexte où la MONUSCO se retire progressivement de l'Ituri, du Nord et Sud Kivu, avec pour objectif de renforcer les capacités des organisations féminines pour assurer une transition pacifique et durable. Il vise à surmonter les défis techniques et opérationnels auxquels font face ces organisations, ainsi que leur accès limité aux financements nécessaires pour influencer positivement la consolidation de la paix, la cohésion sociale et la lutte contre les violences basées sur le genre. Il entend aussi répondre à la faiblesse de la coordination en lien avec la mise en œuvre de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité en République Démocratique du Congo, au niveau national et provincial, et entre différents acteurs clés qui ont une responsabilité dans la mise en œuvre de cet agenda. Ainsi, il agit comme un catalyseur en renforçant la coordination avec les mécanismes de paix, afin d'éviter les chevauchements et garantir une mise en œuvre efficace des Plans d'action nationaux 1325 et 2250, indispensables à l'implication des femmes et des jeunes filles dans les processus de paix en RDC. Il met l'accent sur l'appropriation nationale et l'engagement des femmes.

Résumer le mécanisme de consultation adopté pour formuler le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris (i) via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant, et (ii) avec les communautés cibles et la société civile.

Dans le cadre du processus d'élaboration de cette note conceptuelle, des consultations ont été menées :

- Une concertation étroite a été menée avec le Comité de Pilotage du PBF en RDC (en particulier le bureau du Coordonnateur Résident et le secrétariat du PBF) tout au long du processus de rédaction de la note conceptuelle et du document de projet.

⁵ Ces financements viennent compléter le projet en prenant en charge certains staffs qui seront impliqués dans la gestion du projet GPI 2.0 tel que la Spécialiste Programme P3 et les autres personnels de support (chauffeur, ...).

AM MB

4
2

- ONU Femmes et UNFPA ont mené des consultations à Kinshasa, et à Goma, avec l'ensemble des parties prenantes et en associant en ligne certains OSC de l'Ituri (OSC féminines, OSC jeunes, MONUSCO, Secrétariat national et provinciaux 1325 ...). L'objectif de ces ateliers a été de recueillir les avis, orientations et contributions de l'ensemble des parties prenantes (OSC et Etat, personnes ressources...) afin d'identifier les véritables défis des femmes et des jeunes et formuler une réponse adéquate pour contribuer davantage à la mise en œuvre de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité. Par ailleurs, les échanges avec les partenaires de mise en œuvre de ONU Femmes⁶ et UNFPA⁷ du Sud Kivu, de l'Ituri, du Nord Kivu, ont relevé la nécessité d'un renforcement de la cohésion sociale à travers une implication effective des femmes.

Parties consultées lors de la préparation de cette note conceptuelle :

- Le Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant, y compris les Divisions provinciales ayant en charge le genre;
- Les Ministères sectoriels travaillant sur la paix et la sécurité;
- Le secrétariat national et les secrétariats provinciaux 1325 (Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu)
- Les Réseaux et OSC féminines impliqués dans la mise en œuvre de la Résolution 1325 au niveau national, provincial et local
- Les membres des mécanismes de consolidation de la paix (SN 1325, PDDRCS; ...)
- La MONUSCO (Section genre)
- Les personnes ressources travaillant sur l'agenda Femmes, Paix et Sécurité.
- Les Divisions provinciales de la Jeunesse (Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu)

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes⁸ : 3

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : 100%

Degré de risque du projet⁹ : 1

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement¹⁰) : (2.3) Prévention/gestion des conflits

Le cas échéant, le résultat de l'UNSDCF auquel le projet contribue : Priorité stratégique 2 de l'UNSDCF 2024-2028 : «Gouvernance efficace, Etat de droit et protection des populations au service d'un développement inclusif et d'une paix durable en RDC» - et en particulier l'Effet 2.2 : D'ici 2029 les populations congolaises, notamment dans les zones en conflit et post-conflit dans la perspective du désengagement de la MONUSCO, vivent dans un environnement de sécurité améliorée, de paix

⁶ ONU Femmes a financé des

⁷ La coalition provinciale jeunesse paix et sécurité ont relevé le besoin et la nécessité

⁸ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁹ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

¹⁰ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

AM MB

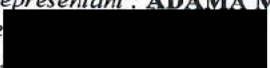







durable, de justice plus efficace, de cohésion sociale et sont mieux protégées contre toutes les formes de violence (armées et non armées) et plus résilientes face aux effets des conflits; ainsi que la note stratégique de ONU FEMMES RDC.

Le cas échéant, **Objectif de Développement Durable** auquel le projet contribue : ODD 5 et 16

Le cas échéant, **Objectif National Stratégique** auquel le projet contribue :

<p>Type de demande :</p> <p>Nouveau projet <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Révision de projet <input type="checkbox"/></p>	<p>Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :</p> <p>Extension de la durée : <input type="checkbox"/> Durée additionnelle du projet en mois :</p> <p>Changement de résultat / sujet : <input type="checkbox"/></p> <p>Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : <input type="checkbox"/></p> <p>Budget PBF supplémentaire : <input type="checkbox"/> Budget supplémentaire par agence bénéficiaire : USD XXXXX</p> <p>Brève justification de la révision: <i>NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.</i></p>
--	--

SIGNATURES DU PROJET :

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE¹¹</p> <p>ONU Femmes Nom du représentant : ADAMA MOUSSA Signature :  Nom de l'agence : ONU FEMMES Date et visa : 30.07.2024</p> <p>UNFPA Nom du représentant : MADY BIAYE Signature :  Nom de l'agence : UNFPA Date et visa : 30/07/2024</p> <p>Coordonnateur résident Nom : Bruno LEM... Signature :  Date & visa : 30/07/2024</p>	<p>Représentant du gouvernement national Nom : Guylain NYEOTBO N. Bwizya Signature :  Titre : Vice-Président du Ministère, Prêtre du Plan et de la Coopération de l'Aide au Développement. Date et visa : </p> <p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) Nom du représentant :  Signature :  Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix Date & visa :  29 August 2024</p>
---	--

¹¹ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

- a) *Décrire brièvement l'analyse de conflit et la relation entre les conclusions de l'analyse et le projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes.*

La RDC fait face à une persistance des conflits armés et intercommunautaires qui ont entraîné un bilan humain lourd, particulièrement dans l'Est du pays. À la fin de l'année 2023, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de la RDC s'élevait à 6,9 millions, dont 5,7 millions en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, soit une augmentation de 7,5 % par rapport à l'année dernière.¹² Alors que les causes profondes du conflit dans l'est de la RDC sont multiples et complexes, ces conflits s'articulent souvent autour du foncier, et de la compétition autour du pouvoir, de l'accès aux ressources minières et naturelles mais aussi d'identité ou d'appartenance. Les conflits ethniques sont les plus fréquents (cités 79/87 fois soit 91%) suivis des conflits fonciers (67/87 soit 77%), puis de pouvoir (60/87 soit 69%), des ressources minières (58/87 soit 67%) et d'identité (33/87 soit 38%).

Selon les dernières données disponibles, plus de 120 groupes armés sont actifs dans les provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu, et de l'Ituri. Au cours du mois de février 2024 seulement, le BCNUDH¹³ a documenté 378 violations et atteintes aux droits de l'homme sur l'ensemble du territoire de la République démocratique du Congo avec 1.074 victimes (722 hommes, 222 femmes, 78 enfants et 52 individus de genre et âge inconnus), ce qui représente une augmentation de 2% en termes de violations et atteintes mais une augmentation de 14% en termes de victimes par rapport au mois précédent¹⁴. L'on note 330 violations et atteintes dans les provinces en conflit, notamment dans les provinces du Nord-Kivu (186), de l'Ituri (85), du Tanganyika (30), du Sud Kivu (26) et du Maniema (03). Des membres des groupes armés ont été responsables de la majorité de ces atteintes documentées avec 65% du total des violations et atteintes ; 33% des atteintes attribué à des agents de l'Etat, suivi par 1% pour les violations et atteintes commises conjointement entre groupes armés et agents de l'Etat et 1% de cas commis par des civils armés. Le contexte sécuritaire à l'est et son impact sur les femmes restent similaires dans les 3 provinces avec quelques particularités.

- ***Au Nord-Kivu** la situation sécuritaire a été particulièrement marquée par la résurgence, en novembre 2021, du groupe M23 qui avait été anéantie après un accord de paix signé avec le Gouvernement en 2013. L'on note une forte militarisation de la zone avec les forces armées nationales et régionales (SAMIDRC après EACRF), les groupes patriotes (Wazalendo) et les autres groupes armés, qui ont tous un impact sur la situation*

¹² OIM, Communiqué global 30 octobre 2023 (<https://news.un.org/fr/story/2023/10/1140132>).

¹³ Cf. ANALYSE DE LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO EN FEVRIER 2024

¹⁴ Cf rapport BCNUDH Janvier 2024

sécuritaire au Nord Kivu. Les discours de haine, la présence d'autres groupes armés et les conflits communautaires transfrontaliers s'ajoutent à la détérioration des relations politiques entre les pays des Grands Lacs. Il existe en effet, des tensions diplomatiques entre le Rwanda et le Burundi, et entre le Rwanda et l'Ouganda, car certains mouvements armés dans l'Est du Congo sont soutenus par ces pays voisins. Ces tensions régionales sont le résultat d'une combinaison complexe de facteurs, comprenant des intérêts géopolitiques, économiques, ethniques, politiques et identitaires. Ces dynamiques d'instabilité liés à la présence des groupes armés menacent la paix et la sécurité de la sous-région et pourraient conduire à une escalade et à un conflit interétatique régional plus important et à un impact négatif sur la vie des femmes dans la province. En effet, le Nord Kivu se caractérise également par les massacres des populations civiles par les groupes armés touchant particulièrement les femmes et jeunes filles. Plusieurs filles dans le souci de défendre leur communauté adhère au mouvement Wazalendo. L'un des défis majeurs c'est l'accès à une prise en charge holistique des victimes de VBG dans les zones contrôlées par les groupes armés, où les services de l'Etat sont parfois non fonctionnels.

- **En Ituri**, les différents territoires sont en proie à des conflits armés et les conflits intercommunautaires opposant Lendus et Hema, ont fait de nombreuses victimes et entraîné la mise de la province sous état de siège. La récurrence des conflits dans cette zone, liés au foncier et à des raisons ethniques à un impact sur les femmes qui se retrouvent ainsi victimes de violence et dans une vulnérabilité socioéconomique exacerbée par la recrudescence des conflits intercommunautaires et l'insécurité grandissante due à la présence des présumés ADF-NALU qui attaquent les populations civiles. A cela s'ajoute la pauvreté, le fort taux d'analphabétisme, et l'accès limité aux services sociaux de base. De plus le contexte sécuritaire met les femmes dans une vulnérabilité liée aux nombreux déplacements cyclique qui les fragilisent davantage ne leur permettant pas de se regrouper pour entreprendre des initiatives.
- **Au Sud-Kivu**, le contexte est marqué par la phase de transition lié au nouveau mandat de la MONUSCO renouvelé jusqu'au 20 décembre 2024 par la résolution 2717 du Conseil de sécurité des Nations Unies du 19 décembre 2023. Prenant acte du plan de désengagement, le Conseil a décidé : i) le retrait de la Force de la MONUSCO du Sud-Kivu d'ici juin 2024; ii) la fermeture des bureaux de Bukavu et d'Uvira au 30 juin 2024 Cette phase s'inscrit dans un contexte où le Sud Kivu, quoique comparativement plus stable que le Nord Kivu et l'Ituri, présente une diversité ethnique, culturelle, religieuse et des crispations identitaires entre les différentes ethnies dont les Barega, les Bashi, les Babembe, les Barundi, les Banyamulenges, les Banyindu, les Pygmées et les Bifulero dû aux différentes mutations, déplacement et échanges. Cette partie se trouve particulièrement secouée, notamment par la recrudescence des conflits armés, communautaires et identitaires qui fragilisent non seulement de plus en plus la cohabitation pacifique mais aussi les efforts de développement. La cohabitation entre ces différentes ethnies n'est pas toujours aisée suite aux conflits d'intérêt entre eux liés à la manipulation des opérateurs économiques et politiques, qui y effectuent des activités minières, aux conflits fonciers et économiques liés à l'expropriation des terres sans indemnisation, les spoliations de cimetières, des terrains publics, des massacres entre les ethnies (les Burundais et les Congolais). Ces conflits ont un impact sur les femmes. Dans certains villages, les bantus empêchent souvent les Twas (qualifiés de « sales ») de

collecter l'eau à la même source ou de manger à la même table qu'eux. Les hommes Bantus peuvent marier les femmes Twas, mais il est interdit aux hommes Twas de marier les femmes Bantoues. Il est par conséquent essentiel de s'attaquer aux tensions intercommunautaires qui persistent pour soutenir le retrait responsable de la MONUSCO et assurer une appropriation nationale et une paix durable.

Facteurs de conflits

La recrudescence des attaques armées et l'émergence de nouveaux groupes armés communautaires : la recrudescence des conflits, des violences, des tensions intercommunautaires, ainsi que l'insécurité croissante à l'est de la RDC a entraîné l'émergence de groupes armés et incité les communautés à multiplier des milices d'autodéfenses¹⁵ face aux exactions commises. Ces groupes ont été impliqués dans des affrontements avec d'autres groupes armés ainsi qu'avec les forces gouvernementales congolaises et sont parfois associés à des activités telles que le pillage, les enlèvements, les extorsions et d'autres formes de violence basées sur le genre, exacerbant les souffrances des populations locales et entravant les efforts de consolidation de la paix et de développement.

La recrudescence des violations des droits des femmes et des violences basées sur le genre représente également une source potentielle de déclenchement et de perpétuation de la violence à l'Est du pays. Les attaques, actes de violences et les agressions sexuelles déstabilisent les communautés réduites dans leur dignité et obligés de se déplacer massivement pour échapper aux violences, les exposant parfois à des risques accrus de violence et aggravant leur vulnérabilité. Ces violences répétées ont pour conséquence de provoquer des sentiments de colère et de vengeance parmi les familles et les communautés touchées suscitant ainsi des représailles violentes contre les groupes perçus comme responsables, exacerbant ainsi les tensions existantes. L'on en a à titre illustratif l'émergence de plusieurs groupes armés, tel que les Wazalendo, nés en réponse aux actes de violence subies par leurs communautés et aux actes d'humiliations perpétrées sur les femmes et les filles. Ces groupes enregistrent également des jeunes filles.¹⁶

Les dynamiques régionales comme facteur de conflit en RDC : Les tensions et les rivalités entre les groupes armés en RDC et ceux dans les pays voisins dégénèrent en conflits transfrontaliers, exacerbant ainsi les tensions et la violence dans toute la région. Les répercussions importantes des conflits en RDC sur la région s'expliquent par les liens transfrontaliers de la RDC avec plusieurs¹⁷ pays voisins, ses conséquences humanitaires et économiques, et de sa capacité à déstabiliser les pays voisins car certains mouvements armés dans l'Est du Congo proviennent de ces pays voisins. Par ailleurs, les conflits en RDC sont attisés par les volontés d'accès et de contrôle des ressources naturelles de la RDC (tels que les minerais précieux, qui sont exploités illégalement par certains groupes armés pour financer leurs activités). De plus, la corruption et la mauvaise gestion des richesses nationales exacerbent les inégalités et les tensions, et le manque d'emplois et de développement

¹⁵ Les Wazalendo se sont formées en réponse aux exactions et violences dans la région

¹⁶ Cet élément montre des filles ayant adhéré au groupe wazalendo: https://www.youtube.com/watch?v=RK_PQT4Zb_g

¹⁷ La RDC a 9 pays limitrophes.

économique poussent les populations et les jeunes à s'engager dans des groupes armés ou dans des activités violentes pour survivre. Ces dynamiques d'instabilité menacent la paix et la sécurité de la sous-région et pourraient conduire à une escalade et à un conflit interétatique régional.

Les tensions communautaires : Les conflits dans les provinces ciblées par le projet émergent en raison de rivalités ethniques, d'intérêts concurrents ou de différends historiques autour de l'accès aux ressources naturelles et aux terres, la lutte autour du pouvoir coutumier. Dans la province de l'Ituri par exemple, les tensions entre les communautés Hema et Lendu ont conduit à de violents conflits en partie dues à des différends historiques sur la propriété foncière et à la concurrence pour le contrôle des terres agricoles. Les affrontements entre les deux groupes ont entraîné des pertes en vies humaines, des déplacements de population et des destructions de biens, perpétuant ainsi un cycle de violence et d'instabilité dans la région. Il en est de même dans la province du Sud Kivu où des affrontements violents ont éclaté entre les le Banyamulenge¹⁸, les Babembe, en raison de différends sur l'accès à la terre pour le pâturage et l'agriculture. Ces tensions ont souvent dégénéré en affrontements violents, exacerbés par la présence de groupes armés qui exploitent ces divisions pour asseoir leur influence dans la région. Ces conflits intercommunautaires au Sud-Kivu ont provoqué des déplacements massifs de population, des pertes en vies humaines et des destructions de biens, contribuant à l'instabilité générale de la région. Les tensions sont également alimentées par des accusations mutuelles d'allégeance à des forces extérieures, ce qui exacerbe les divisions et les ressentiments. La mésentente ou la non-acceptation entre les communautés, les disputes autour de la propriété et l'utilisation des terres, les injustices, les disputes du pouvoir coutumier, les règlements de compte, sont autant d'éléments qui sont les causes de ces conflits.

Faible prise en compte des besoins sexospécifiques des femmes et des jeunes, qui ne sont pas suffisamment pris en compte dans le processus de la consolidation de la paix pour l'instauration d'une paix durable et inclusive. Pour les jeunes filles, le problème va donc au-delà de leur représentativité dans les institutions, mais de la place de la jeunesse dans les orientations des politiques publiques. Ce n'est pas seulement leur nombre qui compte, les décideurs devraient s'inquiéter beaucoup plus de la façon dont l'interdiction d'accès à des opportunités les pousse davantage en marge de la société ; à ce point de basculement où ils se retrouvent avec peu ou pas d'autre option que de s'engager dans des activités qui minent la société et l'État.

Fragmentation et manque de coordination : Il existe souvent une fragmentation au sein du mouvement des femmes en RDC, avec de nombreuses organisations opérant de manière isolée et sans coordination efficace. Cela ressort de l'analyse des conflits sensibles au genre et aux droits humains en République démocratique du Congo, réalisée par ONU Femmes et la MONUSCO, qui relève l'interaction entre les femmes et organisation féminines au niveau national et au niveau local n'est pas suffisamment forte. Selon le rapport, *“40% des organisations au niveau provincial par exemple, fustigeaient le fait que les dynamiques nationales se permettent souvent de prendre positions et actions en leur nom et compte, alors que d'un côté elles ne les ont pas consultées et, d'un autre côté, elles n'ont la maîtrise ni de leur contexte, ni de leurs priorités. En Ituri par exemple, certaines femmes*

¹⁸ le Banyamulenge et les Babembe sont des groupes ethniques

interrogées déclaraient ne pas se reconnaître dans les femmes qui les représentent dans les assises du niveau national". Ce manque de collaboration peut entraîner un gaspillage de ressources et une duplication des efforts qui a pour conséquence de rendre inefficace les actions en faveur de la paix qui impose des actions coordonnées et synergiques compte tenu de la complexité du conflit en RDC. Des actions ont été initiées par ONU Femmes à travers la synergie¹⁹ des femmes pour la paix qui regroupe plusieurs organisations de la société civile et femmes leaders. Cette synergie des femmes a besoin d'être renforcée et accompagnée sur afin d'assurer une bonne coordination, entente au niveau nationale et provinciale pour pouvoir impacter les processus de paix et les décisions à tous les niveaux.

Faible localisation et financement du Plan d'action national 1325 pour l'implication des femmes dans les processus de paix : ce facteur ne leur permet pas de veiller de façon efficace à une meilleure coordination de l'implication des femmes dans les processus de consolidation de la paix.

L'on constate une insuffisance d'un mécanisme de coordination outillé de la 1325, la non-opérationnalité de différents comités de pilotage et du Trust Fund²⁰ dû à une insuffisante information et défaut d'appropriation par les autorités et à un manque de ressources, l'indisponibilité de données et d'analyse genre actualisée spécifique aux différents contextes, un défaut de comptabilisation et de centralisation des quelques résultats obtenus en matière de paix et sécurité. Il en est de même pour la résolution 2250 dont la RDC a traduit en plan d'action national en 2022. Le mécanisme de coordination de la mise en œuvre du plan national notamment le Secrétariat technique national qui souffre de pesanteur de reconnaissance²¹ au niveau province et par ricochet inexistence de secrétariat 2250 au niveau provincial

Cela s'illustre également dans l'environnement des organisations de jeunes filles au Nord Kivu, Sud Kivu Et Ituri. Elles travaillent sur de nombreuses thématiques liées aux droits des jeunes femmes, mais peu entre eux jouent un rôle ou une contribution significative dans les processus de consolidation de la paix. Très souvent, ces organisations manquent de moyens techniques et financiers pour pouvoir mettre en œuvre leurs initiatives, et possèdent une influence relative sur les processus de prise de décision. Une étude préliminaire sur la cartographie des acteurs œuvrant sur les questions de Jeunes, Paix et Sécurité commanditée par UNFPA (2023) couvrant notamment ces trois provinces fait état de ces difficultés rencontrées par les organisations de la société civile nationales. Beaucoup n'ont pas de sièges ou localisations précises. Leurs représentations se résument souvent à la personne de la présidente. Dans la plupart des cas, les financements dans le domaine Jeunes, Paix et Sécurité avec focus sur les jeunes filles sont très modestes, et leurs activités concernent en priorité les sensibilisations et les micro-projets d'autonomisation des jeunes filles.

Manque de coordination et ancrage inter-institutionnelle : Il existe un manque de coordination efficace entre les différentes institutions gouvernementales de consolidation de la paix et d'implication des femmes dans les processus de paix, notamment le secrétariat national 1325 et les secrétariats provinciaux, ainsi qu'avec les autres mécanismes de paix notamment le PDDRCS, le bureau sur les processus de Nairobi et de Luanda, et avec les organisations de la société civile et les groupes de femmes impliqués dans les processus de

¹⁹ <https://www.forumdesas.net/2023/05/des-congolaises-sunissent-pour-le-retour-de-la-paix-au-pays/>

²⁰ Trust Fund : mécanisme mis en place par le PAN 1325 pour assurer le financement du plan n'ayant pu être alimenté faute d'opérationnalisation

²¹ Le plan national 2250 n'a encore pas été promulgué jusqu'à ce jour.

paix. Ce manque de coordination qui peut entraîner des incohérences dans les efforts déployés. Cela est parfois dû à un manque de connaissance ou de compréhension des mandats des uns et des autres et de leur lien avec la Résolution 1325 et le Plan National 1325 auquel leurs actions devraient contribuer. Le défaut de coordination entre les mécanismes de paix entrave la pleine appropriation et l'engagement efficace des acteurs locaux et des communautés touchées, compromettant ainsi la durabilité des efforts de paix. Cela limite également la capacité de suivre et d'évaluer ces initiatives, rendant difficile l'appréciation de leur impact et l'identification des enseignements pour guider les interventions futures. Parfois, cela pose des problèmes dans la collecte des données, qui ne reflètent pas toujours fidèlement les progrès sur le terrain. Une coordination adéquate des mécanismes de paix renforcera la cohérence des actions, des initiatives et des plaidoyers en faveur de la paix.

Analyse de genre

Les inégalités de genre restent fortes en RDC comme identifiées dans l'étude **MONUSCO/ONU Femmes, Analyse des conflits sensible au genre et aux droits humains en République Démocratique du Congo, Octobre 2021**. La RDC est classée 151^{ème} au rang mondial en termes d'indices d'inégalités de genre, sur environ 170 pays évalués en 2021. Ces inégalités s'expriment à de multiples niveaux :

- **Au niveau politique**, plusieurs avancées ont eu lieu au moment de l'organisation des élections qui se sont déroulées en décembre 2023, notamment, concernant les élections au niveau local et les mesures incitatives pour la participation des femmes (Article 13 de la loi électorale A1 3)²². Toutefois, cela n'a pas permis une amélioration significative de la représentation des femmes dans les postes électifs. À la suite des dernières élections de décembre 2023, nous avons 10% de femmes à la députation provinciale ; 14% des députés de l'Assemblée nationale sont des femmes, et 23,9% des sénateurs sont des femmes, malgré le principe de parité inscrit dans la loi électorale de la RDC.
- **Sur le plan économique**, sur le marché du travail, les salaires des femmes sont inférieurs de 77,3% à ceux des hommes. Les femmes représentent plus de la moitié des travailleurs agricoles, pourtant les hommes possèdent trois quarts des parcelles agricoles. La marginalisation des femmes s'exprime également par un accès inégal aux services de base.
- **Sur le plan socio culturel**, Les normes socioculturelles traditionnelles en RDC accordent souvent aux hommes un rôle dominant dans les sphères politiques et de prise de décision, tandis que les femmes sont souvent reléguées au second plan. Ces normes perpétuent les stéréotypes de genre et limitent la participation des femmes aux processus de paix. Par ailleurs, la faible représentation des femmes dans les forums ou cadres de médiation limite leur capacité à influencer les décisions prises lors des pourparlers de paix et à promouvoir leurs propres intérêts et préoccupations. Pour garantir une paix durable et inclusive en RDC, il est essentiel

22

de surmonter ces obstacles et de promouvoir une participation significative des femmes à tous les niveaux des processus de paix et de reconstruction post-conflit. Cela se justifie par le fait que les organisations féminines possèdent une connaissance approfondie des enjeux de paix et de sécurité dans leurs provinces respectives et leur proximité avec les populations leur permet de comprendre les causes profondes des conflits, les dynamiques locales et les besoins spécifiques des femmes et des filles touchées par le conflit. Elles disposent aussi de réseau de membres et de capacités à mobiliser efficacement les communautés, à rassembler les femmes et les jeunes autour d'objectifs communs et à résoudre des conflits.

Les femmes et les filles sont les premières **victimes de ces conflits** et celle .es provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri continuent d'être exposées à des taux alarmants de violence basée sur le genre (VBG). La majorité des femmes affirment subir des violences physiques, 27% affirment avoir subi des violences sexuelles dans leur vie, et 57% d'entre elles déclarent subir de la violence. Selon le groupe de coordination chargé des violences basées sur le genre (VBG) au Nord Kivu, au cours des trois premiers mois de 2023, les signalements de VBG à l'encontre de jeunes filles et de femmes dans la province ont augmenté de 37% par rapport à la même période en 2022 ; Plus de 38.000 cas de violences basées sur le genre ont été signalés pour toute l'année 2022 dans le seul Nord-Kivu (AoR GBV, 2023). De même, selon le bulletin d'information du GBV AoR de février 2024 portant sur la période de Octobre - Décembre 2023, l'évaluation de la sévérité des facteurs de risque de VBG pour le quatrième trimestre 2023 révèle que la situation est sévère dans 222 zones de santé, critique dans 74 zones, et catastrophique dans 78 zones. Les provinces de l'Ituri, Nord-Kivu, Sud-Kivu regroupent la majorité des zones de santé confrontées à une sévérité critique et catastrophique des facteurs de risque de VBG. Certaines femmes et filles déplacées par les conflits ont été contraintes de se livrer au sexe transactionnel ou sexe de survie, pour des montants dérisoires soit moins 1 dollar par jour^[2] . Cette situation est aggravée par la prolifération des maisons de tolérance, la présence d'acteurs armés à des normes sociales de genre néfastes, à des conditions de vie précaires, à la famine, la pauvreté et l'insuffisance de l'aide humanitaire en raison de la précarité des ressources. En 2023, 122 960 cas de VBG ont été pris en charge, marquant une augmentation de 3 % par rapport à 2022. Les victimes féminines, incluant femmes et filles, constituent 89 % des cas. Parmi les cas reçus et pris en charge, 40 % concernent des enfants, 56 % des adultes et 4 % des jeunes.

Au niveau du rôle des **femmes dans les groupes armés**, bien que souvent moins visible que celui des hommes, le rôle des femmes dans les groupes armés est significatif et impacte à la fois les dynamiques internes de ces groupes armés et les communautés qu'ils affectent. Certaines femmes participent activement aux combats au sein des groupes armés en tant que combattantes. Elles sont recrutées volontairement ou forcées de rejoindre les rangs des groupes armés, souvent en raison de contraintes économiques, de menaces de violence ou d'autres pressions. En plus de leur rôle de combattantes, les femmes fournissent un soutien logistique et domestique aux groupes armés. Elles sont utilisées aussi comme renseignantes ou messagères.

En ce qui concerne la participation des femmes au processus de paix, il est important de noter que même si elles sont parfois à la tête de mouvements pacifiques et à l'origine du relèvement communautaire et résolution de conflits, elles ne sont pas suffisamment

représentées, outillées et structurées pour influencer les processus de paix, aussi bien au niveau communautaire que national (Nairobi et de Luanda), mais aussi elles manquent de moyens pour mettre en œuvre des initiatives d'envergure pour une meilleure prise en compte des besoins sexospécifiques. La faible participation des femmes aux processus de paix en RDC est le résultat de multiples facteurs, notamment les normes socioculturelles discriminatoires, la violence et l'intimidation, le manque de synergie entre elles et par ricochet leur incapacité à peser ensemble de tout leur poids pour faire passer leur points de vue auprès des institutions en charge du genre, les obstacles institutionnels dus au manque de budget et d'absence de mécanisme contraignant pour l'applicabilité des textes liés à l'implication des femmes dans les processus de paix, le manque d'accès à l'éducation et aux ressources, ainsi que le manque de reconnaissance de leur contribution et leur faible représentation dans les instances de médiation. De plus, en termes de données, le pourcentage de femmes dans les mécanismes de paix reste un défi.

Analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes

Les organisations féminines de la société civile, les femmes et les jeunes filles : La RDC regorge de nombreuses organisations féminines de la société civile qui conduisent des activités de consolidation de la paix mais font toutefois face à plusieurs défis liés à leurs capacités techniques, opérationnelles et institutionnelles, pour participer de façon efficace et efficiente au processus de paix, de cohésion sociale et jouer pleinement leur rôle dans la prévention et la gestion des conflits. A titre illustratif, plusieurs manquent d'accès aux financements (ressources financières et matérielles) pour soutenir leurs programmes et initiatives de participation à la paix et à la cohésion sociale. De même, elles sont confrontées à des capacités institutionnelles limitées, telles que la gestion administrative, la planification stratégique, le suivi et l'évaluation, limitant ainsi leur efficacité opérationnelle, leur appropriation et pérennisation des acquis et leur impact sur le terrain. Par ailleurs, les organisations féminines ont du mal à être entendues et à influencer les politiques et les programmes de paix qui influent sur la permanence des conflits. Elles sont également parfois confrontées à des menaces, à des intimidations et à des violences en raison de leur engagement en faveur de la lutte contre les inégalités, les violences basées sur le genre, et la cohésion sociale. Au sein du secrétariat national de la 1325 auxquels les OSC sont parties prenantes, l'absence de comités de pilotage ne permet pas la prise en compte effective de leurs préoccupations. Si les femmes s'unissent autour d'une vision commune et échangent de manière régulière et consensuelle avec les responsables des mécanismes de paix, plusieurs préoccupations et défis liés à la cohésion sociale et à la consolidation de la paix seront résolus.

Les mécanismes de coordination d'implication des femmes dans les processus de paix notamment le secrétariat national 1325 : Le Secrétariat National 1325 est chargé de coordonner et mettre en œuvre la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies pour l'implication des femmes dans la prévention des conflits, la résolution des conflits et la consolidation de la paix. Les appuis déjà apportés ont permis la mise en place de mécanismes dans 22 provinces de la RDC dont celles ciblées par le projet. Parmi eux, seuls 6 provinces disposent de plans provinciaux. En dehors du secrétariat provinciale du Nord Kivu qui se démarque avec des réunions fréquentes, les secrétariats provinciaux du Sud Kivu et de l'Ituri ne sont pas fonctionnels. Le secrétariat national n'arrive également pas à maintenir les réunions de comité de pilotage de suivi de la mise en œuvre du PAN 1325 rendant difficile la coordination des actions sur la paix. Cela est dû au manque de ressources financières. Le

secrétariat ne peut donc assurer une coordination efficace entre les différentes institutions gouvernementales impliquées dans la mise en œuvre de la résolution 1325 et d'assurer la localisation du Plan d'action 1325, une intégration des principes de la résolution 1325 dans les politiques, les programmes et les pratiques nationales et provinciales en matière de paix et de sécurité, et un suivi efficace et un rapportage qualitatif.

Contrairement aux femmes, les jeunes qui viennent d'obtenir l'adoption de la résolution 2250, auront besoin d'un mentorat ou d'espaces d'échange pour bénéficier de l'expérience et des leçons des femmes dont le combat dans le domaine de la paix et la sécurité existe depuis longtemps. Par ailleurs, adopté officiellement par le Gouvernement de la République le 12 août 2022, le plan d'action national de la résolution 2250 comporte un échéancier (2022 à 2026). Le Gouvernement étant ainsi doté d'un document de politique générale pour la domestication de l'Agenda Jeunesse, Paix et Sécurité en RDC ; il se pose désormais une double question notamment sur la connaissance approfondie de l'agenda JPS à tous les niveaux aussi bien que sur les capacités institutionnelles et le niveau de préparation de la structure gouvernementale qui assurera le leadership de la mise en œuvre dudit PAN, y compris l'approche adéquate qu'il faut opérationnaliser pour augmenter les chances de succès de cette mise en œuvre. Le Secrétariat Technique National (STN-2250) structure gouvernementale placée sous tutelle du ministère de la Jeunesse, nouvelle citoyenneté et cohésion nationale, est la structure qui conduit la mise en œuvre du PAN. Dans ce but le STN-2250 doit non seulement auto-évaluer ses capacités dans un diagnostic institutionnel rétrospectif et prospectif pour s'affranchir des enjeux et des possibilités ; mais aussi se doter d'une structure organisationnelle élargi sur l'ensemble du territoire national tout comme des premiers outils utiles à sa bonne gestion interne.

Les mécanismes de mise en œuvre et de pérennisation des processus de paix (PDDRCS, processus de Nairobi) : ces mécanismes ont été mis en place pour faciliter le retour à la paix à travers la mise en œuvre de programme d'une part de médiation (Nairobi, Luanda), et d'autre part de démobilisation, de désarmement et réinsertion sociale. Toutefois, en dépit du nombre important des femmes qui constituent la majeure partie des victimes des conflits en RDC, et bien que les femmes aient prouvé à maintes reprises que leur inclusion est essentielle à une paix holistique et durable, ces mécanismes disposent de faibles capacités pour assurer une intégration du genre dans leur programme et stratégie aussi bien au niveau national que provincial. De plus elles ne disposent pas de suffisamment de femmes et même lorsqu'elles y sont, elles ne sont pas à des postes de décisions. A titre illustratif, au sein du PDDRCS, au Nord Kivu, il ya 21% de femmes au niveau de la coordination provinciale dont 1% au poste de décision ; au Sud Kivu, 7,5% de femmes dont 2% au poste de prise de décision ; 40% de femmes en Ituri et aucune au poste de décision et 30% de femmes au niveau de la coordination nationale.

- b) Expliquer succinctement la manière dont le projet est en phase avec et appuie les **cadres stratégiques du Gouvernement et des Nations Unies**, et promeut l'appropriation nationale et comment le projet se base sur une phase précédente, le cas échéant, et/ou profite des **enseignements pertinents**.

Le projet s'inscrit et s'aligne sur tous les documents cadres de la République Démocratique du Congo qui définissent les orientations globales et spécifiques notamment sur la promotion des droits humains, des droits des femmes; politique nationale genre, le plan d'action national de la 1325; la Stratégie nationale de lutte contre les violences faites à la femme, le plan de développement économique et social, etc. Ce projet s'aligne aussi sur les nouveaux progrès du cadre normatif et les enjeux liés à la mise en œuvre de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité.

Il est à noter que la consolidation de la paix constitue une priorité fondamentale pour la RDC. Elle a organisé des consultations politiques²³, organisées en 2020 et en 2023, qui ont réuni plus de 200 participant-e-s, représentant les groupes armés et la Société civile de l'Est pour discuter des questions sécuritaires. Ces cadres d'échange constituent une nouvelle opportunité que tous les acteurs doivent saisir et traduire en actions les grandes résolutions²⁴ et répondre davantage aux besoins sexospécifiques de toutes les composantes de la communauté pour l'instauration d'une paix durable et inclusive.

En lien avec le niveau national, le projet s'inscrit dans les résultats du Plan Stratégique National de Développement (PNSD) 2020-2024, notamment pour ce qui concerne le pilier 2 relatif au "Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'État et consolidation de la paix", et s'aligne à la Politique nationale de santé de l'adolescent en son point 4.3.8 concernant la promotion de l'égalité des sexes ; à la Politique nationale Genre, particulièrement son axe stratégique 4.3.3 relatif à la Promotion de l'exercice équitable des droits et devoirs des femmes et des hommes et le renforcement de l'accès et de la position des femmes au niveau des sphères de décision ; au Plan d'action national de mise en œuvre de la résolution 2250 du CSNU sur jeunesse, paix et sécurité (2022 – 2026), Pilier 1 : "Participation" qui vise à assurer l'intégration et la participation pleine et effective des jeunes Femmes dans la prise des décisions ainsi que la prise en compte de leurs intérêts dans les processus décisionnels relatifs à la prévention et gestion des conflits ; à la Stratégie nationale de lutte contre les VBG révisée.

De même, la RDC a entamé un nouveau Programme de Démobilisation, désarmement, relèvement communautaire et stabilisation (PDDRCS) à forte composante communautaire²⁵ afin de mettre effectivement la RDC sur le chemin de la paix. Les plans opérationnels des provinces ont été entamés et dans le cadre de ce projet, une mise en cohérence de ces plans provinciaux PDDRCS au Plan d'action national et provinciaux 1325, impliquant les comités provinciaux de la 1325 et la coordination du P-DDRCS au niveau provincial, contribuera à améliorer une implication des femmes dans ce programme au niveau provincial.

En lien avec les instruments des Nations Unies, le projet s'aligne d'une part au UNSDCF 2020-2024 notamment dans l'Axe 1 : « Consolidation de la paix, respect des droits humains, protection des civils, cohésion sociale et démocratie » et d'autres parts aux ODD 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles et ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable. Le projet est également en phase avec les résolutions 1325 et 2250 du Conseil de Sécurité des Nations Unies portant respectivement sur les femmes, la paix et la sécurité et jeunesse, paix et sécurité. Pour poursuivre, nous pouvons faire mention de la stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs dont les priorités s'articulent autour du pilier 1 relatif à la paix, la sécurité et la justice.

Ce projet s'inscrit également dans le cadre du plan de transition conjoint entre le Gouvernement de la RDC et les Nations Unies (S/2021/807 du 17 septembre 2021), avec plusieurs jalons qui prennent en compte l'implication effective des femmes dans les

²³ <https://actu7.cd/2023/03/25/ituri-le-pddrc-s-consulte-un-groupe-arme-pour-son-desarmement/> et https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/09/17/rdc-des-groupes-armes-du-sud-kivu-promettent-un-cessez-le-feu_6052544_3212.html

²⁴ Les piliers 1 (Paix, Résolution des conflits et Cohésion Sociale) et 4 (Relance du Développement Economique et Social) font référence aux aspects communautaires et de cohésion sociale.

processus de paix et l'appropriation nationale à travers le renforcement des institutions nationales à une meilleure gestion du retour de la paix en y associant la société civile. Le plan de transition conjoint révisé se concentre sur des critères clés pour créer les conditions de sécurité minimales pour le retrait responsable de la MONUSCO, à savoir (a) la protection des civils ; (b) le désarmement, la démobilisation, la réintégration et la stabilisation ; (c) la réforme du secteur de la sécurité ; et (d) la tenue d'élections pacifiques. L'implication et la participation inclusive et active des femmes et des jeunes de la société civile, des représentants communautaires, y compris les leaders religieux, devront-elles être activement promues dans la réalisation de tous les jalons.

A travers le renforcement de capacités des acteurs institutionnels pour une meilleure coordination et prise en compte du genre dans la mise en œuvre du plan de transition, et celle des organisations féminines pour leur meilleure participation aux mécanismes et processus de paix, le projet contribuera à la mise en œuvre des jalons du plan de transition suivants :

- **Jalon 6** : capacités et engagement concret du Gouvernement et de la société civile, ainsi que d'autres acteurs non étatiques, à prévenir, atténuer et résoudre les différends grâce à des plateformes (mécanismes) fonctionnelles, inclusives et durables d'atténuation des conflits locaux
- **Jalon 8** : la participation des femmes et des jeunes leaders (pour amplifier la voix des femmes et des jeunes leaders) est significative dans la prise de décisions relatives à la protection des civils, à la stabilisation et à la consolidation de la paix Par ailleurs, le 21 novembre 2023, le Gouvernement de la RDC et la MONUSCO ont cosigné un plan de désengagement révisant le plan conjoint de transition et identifiant l'agenda Femmes, Paix et Sécurité et Jeunes, Paix et Sécurité comme étant l'un des cinq (5) domaines d'intervention prioritaire retenus.

c) Un résumé des **interventions existantes** dans le secteur de l'intervention proposée en remplissant le tableau ci-dessous :

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Axes thématiques du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Promoting the Women, Peace and Security agenda in DRC	Ambassade Norvège 446.000	Femme, Paix et sécurité	Le projet comporte un axe d'appui institutionnel aux OSC féminines et accès au financement. Ces OSC pourraient être prise en compte dans la mise en réseau avec les OSC qui seront sélectionnés dans le cadre du projet GPI 2.0. Ce projet est mis en œuvre au Tanganyika, au Nord Kivu et en Ituri
Renforcer le leadership des femmes et des filles pour la paix au Kasai et Kasai Central	PBF 2.000.000\$	Leadership Féminin	Cette initiative vise globalement, à renforcer le rôle des femmes et des filles dans la consolidation de la paix et la cohésion sociale au Kasai et Kasai Central, en renforçant leur implication dans les mécanismes de consolidation de la paix existant au niveau communautaire et institutionnel : les Groupes de

			Dialogues Permanents/GDP, les réseaux de médiateurs locaux et la Commission provinciale de vérité, justice et réconciliation
Appui à la mise en œuvre de la note stratégique (Pilier Femme Paix et Sécurité)	Suède 182.000\$	Femme, Paix et sécurité	Ce projet appuie la mise en œuvre de la Résolution 1325 et 2250 en termes d'appui à des activités intergénérationnelles et d'appui au rapportage des acquis en la matière.
Projet d'appui aux organisations de la société civile dans la consolidation de la paix et l'action humanitaire	WPHF 1.600.000 \$	Femme, Paix et sécurité	Ce projet présentement mis en œuvre au Nord Kivu, en Ituri, au Maniema, vise à renforcer les capacités institutionnelles et d'intervention des Organisations de la société civile impliquées dans la consolidation de la paix. Il facilite l'accès des OSC au financement pour mener des activités de réponse au VBG, de sensibilisation communautaire. Le projet GPI 2.0 viendra combler les gaps en renforçant le nombre d'OSC qui bénéficieront d'accès aux financements pour la conduite de projet de cohésion sociale et de lutte contre les VBG. Le projet GPI 2.0 sera mis en œuvre avec un focus au Sud kivu et s'inscrit par conséquent en complémentarité au WPHF
Projet de Stabilisation et de Relèvement de l'est, STAR-EST	Banque Mondiale 250.000.000\$	Stabilisation	Le projet soutient la réinsertion à travers l'autonomisation des femmes. Il dispose de lien avec le GPI 2.0 qui appuiera des initiatives de femmes en termes de projet de cohésion sociale et d'autonomisation des femmes.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) Une brève description du contenu du projet – les résultats principaux du projet, la stratégie de mise en œuvre, et comment le projet va répondre aux facteurs identifiés dans l'analyse de conflit dans la section 1 (cette section doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes).

Résultat 1 : Les femmes et les jeunes contribuent à la réduction des conflits et à la cohésion sociale dans leurs communautés au travers une synergie d'action et une coordination des initiatives de paix.

Produit 1.1 : Les organisations de la société civile féminines et les réseaux ont des capacités techniques et opérationnelles pour contribuer significativement à la

consolidation de la paix et aux règlements pacifiques des conflits au niveau national, provincial et communautaire

Il s'agira d'une part, de procéder au renforcement des capacités (technique et opérationnelles) des organisations de la société civile sélectionnées. Pour assurer une bonne influence des femmes, ces dernières poursuivront le plaidoyer pour leur inclusion dans les processus de paix, conduiront des conférences de presse et de visibilité régulières pour porter haut leur voix. De même les femmes seront mises en relation avec des acteurs influents au niveau communautaire, provincial, national et régional qui ont la capacité d'influencer positivement la paix en RDC. Le renforcement des capacités se focalisera sur leadership, le plaidoyer, le leadership transformationnel, la médiation, le réseautage et la synergie fonctionnelle pour la paix, la mobilisation des ressources et la gestion des projets liés à la consolidation de la paix au niveau régional et local dans les provinces de Sud Kivu, Nord Kivu, de l'Ituri et à la mise en réseau de ces différentes organisations. Les représentant-e-s des organisations de la société civile seront habilités, équipés et mis en réseau afin d'influencer davantage l'opérationnalisation du P-DDRCS et autres initiatives de paix, à travers la mise en œuvre des activités des Plans Opérationnels développés dans les trois provinces ainsi que le renforcement de la division genre au sein du P-DDRCS. Les OSC élaboreront un plan stratégique de mise en œuvre et autres initiatives de paix afin d'assurer l'inclusivité et l'efficacité des différentes initiatives. De même l'appui qui sera accordé au P-DDRCS à travers le résultat 2 permettra de former et d'engager les autorités du P-DDRCS avec les femmes à travers des échanges réguliers et consultations. Des espaces de médiations et de paix seront également aménagés pour permettre aux femmes de poursuivre, au-delà du projet, leurs formations, partages d'expérience, les débats et échanges pour le suivi de la mise en œuvre des plans provinciaux, et autres initiatives de paix

Les activités qui seront conduites viendront par conséquent réduire le manque de synergie existant entre les femmes et OSC afin d'assurer des actions coordonnées en faveur de la paix.

Produit 1.2 : Les organisations féminines mettent en œuvre des initiatives de paix et de cohésion sociale durable dans les communautés ciblées.

La mise en œuvre des activités liées à ce résultat contribuera à accroître l'influence des femmes dans les processus de paix au niveau communautaire ainsi que dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits liés à la consolidation de la paix avec la contribution des acteurs communautaires clés tels que les médias, et la mise en place de cadres d'échanges pour la promotion des droits des femmes et des filles en particulier, du leadership féminin, la prise en compte des besoins sexospécifiques. Il sera aussi question de renforcer les capacités de femmes, pour leur permettre de faire un monitoring de la situation de femmes en ce qui concerne les violences basées sur le genre (VBG) et les conséquences de conflits qui impactent leur vie. Ces organisations de femmes identifieront elles-mêmes leurs besoins en renforcement de capacités ainsi que les besoins de leurs communautés, développeront et mettront en œuvre les réponses appropriées à leur situation.

Il s'agira de sélectionner une organisation faitière pour chaque province du projet (Sud Kivu, du Nord Kivu, et de l'Ituri). Ces trois organisations faitières auront à leur tour la charge et la responsabilité de sélectionner des OSC féminines, de les encadrer et de mettre à leur disposition des petites subventions pour l'implémentation de projets liés à la consolidation de la paix. Les organisations de la société civile féminine bénéficieront de subventions sur la

base de critères définis et à l'issue d'un processus transparent de sélection. Cette mise à disposition financière permettra à ces OSC féminines de se renforcer institutionnellement et de mener des initiatives impactantes de dialogue, de cohésion sociale pour répondre aux conflits intercommunautaires et aux besoins de promotion des droits des femmes et des filles. Ces subventions auront pour objectif d'assurer que des actions de dialogue et de cohésion sociale soient conduites au niveau communautaire. Elles permettront aussi de prendre en compte les femmes combattantes ou associées aux groupes armés et de mener des projets de lutte contre VBG. Une approche de « community based monitoring » sera utilisée pour mesurer les progrès réalisés dans le cadre des initiatives menées par les femmes. Une feuille de route des femmes pour la consolidation de la paix et de cohésion sociale, alignée au plan d'action national 1325 et au plan de désengagement et de transition de la MONUSCO, sera élaborée dans les 3 provinces. Un plan de suivi et évaluation sera élaboré en impliquant les acteurs au niveau communautaire, dans la mise en œuvre du P-DDRCS et les comités provinciaux de la 1325. Les résultats de la mise en œuvre de ces feuilles de route viendront alimenter le reporting et assurer l'atteinte des résultats du Plan d'action national.

Des dialogues intergénérationnels (1325/2250) et forums seront également organisés dans les zones ciblées, ainsi que des missions mixtes de suivi et évaluation de la mise en œuvre des plans de paix.

Ce produit permettra en outre d'appuyer la création d'espaces de rencontres et débats entre les réseaux de jeunes et de femmes pour échanger et de collaborer en vue d'améliorer leurs pratiques en matière de droits des femmes, protection des femmes et lutte contre les violences faites aux femmes. Les jeunes filles pourront s'associer aux femmes pour être acceptés également dans les processus de paix. Des clubs "jeune et paix" seront mis en place pour susciter davantage l'implication des jeunes dans les processus de paix. D'un autre côté d'engager des plaidoyers auprès des acteurs étatiques et autorités coutumières pour une participation pleine et significative des femmes dans les processus de gestion des conflits, et soutenir la redynamisation des réseaux des femmes et jeunes médiateurs de paix. Cela se justifie par le besoin de s'appuyer sur l'existant et de capitaliser sur les réseaux de médiatrices qui travailleront en étroite collaboration avec les OSC et les membres des mécanismes de paix ciblés par le projet afin d'être efficace et éviter la dispersion de ressources. Des sensibilisations sur la masculinité positive seront aussi conduites en impliquant des hommes champions de l'égalité des sexes et les mécanismes de paix pour soutenir les organisations de femmes

Résultat 2 : Les mécanismes traditionnels et institutionnels de paix aux niveaux national, Provincial et local sont renforcés, mieux coordonnés, mettent en œuvre et suivent l'agenda Jeunes, femmes paix et sécurité.

Produit 2.1 : les mécanismes traditionnels et institutionnels de paix sont mieux coordonnés, et prennent en compte les besoins spécifiques de femmes dans les initiatives de paix

Depuis la mise en place du secrétariat national 1325 et l'adoption du Plan d'action national 1325, il y a eu peu d'évolution relativement au déploiement des secrétariats 1325 dans les provinces. A ce jour, seuls 6 plans provinciaux ont été élaborés et 22 secrétariats provinciaux mis en place. Ces secrétariats provinciaux sont peu fonctionnels, ne disposant pas de ressources pour assurer un bon déploiement, un renforcement des capacités des

secrétariats, l'élaboration des plans provinciaux et locaux et la mise en œuvre effective des plans pour une paix durable. Il en est de même pour le secrétariat national 2250 qui a été mis en place et nécessite un appui. Si le secrétariat national 1325 et les secrétariats provinciaux sont appuyés et que les mécanismes de suivi de la mise en œuvre du PAN 1325 sont opérationnels, cela permettra la durabilité et la pérennité des actions du secrétariat car ces mécanismes de suivi ont en leur sein des ministères clés, des bailleurs qui contribueront à financer les actions du secrétariat après ce projet.

Au regard de ce qui précède, ce produit s'appesantira par conséquent sur les mécanismes de paix existant dans la triangulation d'ancrage de coordination nationale, provinciale et locale. Il s'agira, de contribuer au renforcement de la prise en compte du genre dans les mécanismes de coordination de la consolidation de la paix au niveau national et local ; d'une part en fournissant un appui institutionnel aux Secrétariats provinciaux RCS 1325 et 2250 pour la mise en œuvre et la coordination des agendas et actions FPS et JPS, y compris appui à l'opérationnalisation du PAP 1325 (aligné au NAP 1325) et la mise en place du PAP 2250, et d'autre part, en fournissant un appui institutionnel, technique et renforcement des capacités à la Coordination provinciale du P-DDRCS ainsi qu'aux acteurs de la stabilisation au sein du P-DDRCS pour une meilleure intégration de la dimension du genre dans leurs interventions. Un appui sera accordé aux différents secrétariats pour assurer la disponibilité de plans de mobilisations de ressources afin d'assurer une durabilité des acquis. Des échanges intergénérationnels entre les jeunes et les femmes et les secrétariats 1325 et 2250 seront organisés en assurant ce lien entre les Résolutions 1325 et 2250 pour permettre aux jeunes de bénéficier des leçons de mises en œuvre de la 1325 pour un meilleur impact de la résolution 2250.

La mise en œuvre des activités liées à ce résultat contribuera aussi à mettre en place des mécanismes de prise en compte des Plans d'action provinciaux 1325 des provinces du Nord Kivu, Sud Kivu et Ituri, dans les planifications et budgets institutionnels et combler le gap de communication, de visibilité relevée au cours des évaluations des projets PBF. Par ailleurs, un mécanisme de communication, de vulgarisation, de collecte des bonnes pratiques et leçons apprises sera mis en place. La gestion des connaissances et la capitalisation des acquis permettra de faciliter la formulation des projets d'envergure et mettre à l'échelle cette initiative. Le projet permettra de former les membres des mécanismes de paix sur la gouvernance de mécanismes de paix sensible au genre ; sur la prise en compte du genre dans la planification des activités et dans les initiatives de paix.

Le projet permettra d'identifier et de mettre en place ou redynamiser les mécanismes de paix existant au niveau local et les mécanismes de paix traditionnels dans les communautés pour contribuer à conduire des actions de cohésion sociale. Ces mécanismes seront identifiés en vue de leur renforcement. Au niveau territorial, il existe des comités locaux de paix et autres mécanismes traditionnels qui bénéficieront d'appui.

En outre, les secrétariats seront appuyés pour assurer une disponibilité des données et résorber l'insuffisante disponibilité des données sur les mécanismes de paix et de sécurité.

Produit 2.2 : Les Cadres des concertations des mécanismes de paix sont opérationnels

Le problème de coordination en RDC relativement au processus de paix et l'implication des femmes dans les processus constituent un défi qui ne permet pas de capitaliser les acquis

relativement aux actions menées dans ce domaine compte tenu de la dispersion des actions dans ce domaine, du nombre important de processus de médiation et de paix en cours et du nombre d'acteurs intervenant dans ces domaines, notamment le processus de Nairobi, le processus de Luanda, le processus de justice transitionnel, le PDDRCS, le FONAREV, le bureau du conseiller du président de la République sur le processus de Nairobi. Une synergie d'actions entre ces différents acteurs et le secrétariat national 1325 s'impose pour un réel impact et une capitalisation des ressources.

A travers ce produit, le projet comblera l'insuffisante coordination entre les différents mécanismes de paix existants dont les actions synergiques aideraient à renforcer la contribution des femmes dans la paix en vue d'une paix certaine. Les mécanismes mis en place dans le produit 2.1 seront mis en synergie dans le produit 2.2, à travers des cadres d'échanges pour renforcer leur impact.

Pour assurer une synergie d'action et obtenir un impact concret dans le domaine de la mise en œuvre de la SN 1325 et des plans provinciaux, des cadres/réunions régulières (régional, national, local) seront organisés entre les représentants du SN1325, du PDDRCS et du Processus de Nairobi, Luanda, CIRGL et autres initiatives associées, pour partager des informations, des leçons apprises et des bonnes pratiques en matière d'intégration de la dimension genre, de désarmement, démobilisation, réintégration et de consolidation de la paix. De même, les OSC féminines feront le suivi pour susciter et assurer que les mécanismes de suivi de la mise en œuvre des plans nationaux et provinciaux soient effectivement mis en place.

Le projet mettra en place des cadres de concertations des mécanismes de paix qui seront opérationnels et suffisamment outillés sur la prise en compte du genre pour que leurs actions soient efficaces. Le soutien sera fourni à travers : (i) mise en place d'un mécanisme de coordination des mécanismes de paix existants ; (ii) renforcement des capacités des membres des mécanismes de paix sur la gouvernance sensible au genre et sur la prise en compte du genre dans la planification des activités et dans les initiatives de paix ; (iii) l'organisation des cadres/réunions régulières (régional, national, local) entre les représentants du SN1325, du PDDRCS et du Processus de Nairobi, Luanda, CIRGL et autres initiatives associées, pour partager des informations, des leçons apprises et des bonnes pratiques en matière d'intégration de la dimension genre, de désarmement, démobilisation, réintégration et de consolidation de la paix.

Des cadres de concertations seront également organisés entre les mécanismes traditionnels de paix renforcés dans le produit 2.1 et les mécanismes institutionnels de paix en assurant un ancrage institutionnel et en assurant une effective interrelation entre les mécanismes au niveau national et au niveau provincial. Les OSC seront également impliqués dans ces processus.

- b) Fournir une **théorie du changement pour le projet** L- *expliquer le type de changement attendu par le projet et comment les interventions envisagées vont mener aux résultats et pourquoi ces interventions ont été choisies. Indiquez les hypothèses qui informent la théorie du changement.*

(Note : Le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et variées, par exemple la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue ou par les opportunités d'emploi ou la gestion

conjointe des infrastructures. Comment avez-vous choisi votre approche de programmation et selon quelles hypothèses ?)

SI les, organisations féminines de la société civile sont mises en réseau et disposent de capacités techniques et opérationnelles pour mettent en œuvre des initiatives de paix de cohésion sociale et des luttes contre les VBG,

SI Les femmes participent activement aux processus de paix et que leurs besoins spécifiques sont pris en compte dans les plans d'action des initiatives de paix ;

SI les mécanismes traditionnels et institutionnels sont opérationnels, efficace, mieux coordonnés et inclusif et que les membres des communautés disposent d'espaces de dialogues, de promotion de l'égalité de sexe et des résolutions pacifiques des conflits et

Si les organisations de la société civile, y compris les organisations féminines, les acteurs du gouvernement mettent en œuvre des synergie fonctionnelles sur les questions de paix et de sécurité.

ALORS, l'agenda des femmes, de la paix et de la sécurité sera mieux mis en œuvre aux niveaux national et infranational.

PARCE QUE les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux s'engageront volontairement et activement pour une grande promotion de l'égalité de sexe ; et il y aura un environnement favorable à résolution des conflits ;

- c) **Cadre des résultats du projet**, indiquant tous les résultats attendus du projet, les produits, les activités, y compris les indicateurs de progrès, niveau de référence, cibles, (doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Annexe B à compléter – il n'est pas nécessaire de rajouter ici une explication narrative.

Cf Cadre de résultat

- d) Le **ciblage des bénéficiaires** et le **ciblage géographique** du projet – donnez la justification relative aux choix des zones d'intervention géographiques du projet, le nombre approximatif et les critères de sélection des bénéficiaires, le calendrier de mise en œuvre les activités, les mesures prises pour assurer la cohérence entre les résultats et toute autre information pertinente concernant l'approche de mise en œuvre (qui doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Il n'y a pas besoin de répéter ici tous les produits et toutes les activités du projet qui sont dans le Cadre des résultats.

Le choix de l'Ituri, du Sud Kivu et du Nord Kivu²⁶ pour l'exécution de ce projet a été guidé par le fait que ces provinces ont été historiquement affectées par des conflits armés prolongés, avec une présence importante de groupes armés et des cycles de violence récurrents. Leur vulnérabilité aux tensions intercommunautaires, ethniques, aux conflits fonciers et aux violences basées sur le genre, aux affrontements armés, et le potentiel de déstabilisation de la sécurité régionale des conflits dans ces zones, en fait des cibles

²⁶ Les provinces ciblées par le projet : Nord Kivu (Goma et Béni), Sud Kivu (Bukavu, Uvira et Kalehe) Ituri (Bunia).

prioritaires pour les efforts de consolidation de la paix et de stabilisation. De plus, les consultations conduites avec les OSC féminines et avec le secrétariat national en prélude à l'élaboration de ce projet, ont fait ressortir la priorité d'action de paix dans ces zones. Par ailleurs, ces 3 provinces font partie du plan de transition de la MONUSCO. L'appui de la MONUSCO a contribué à atténuer les conflits et à maintenir une certaine stabilité durant plusieurs années. Toutefois, le départ progressif de la MONUSCO crée un besoin urgent de renforcer les capacités locales de maintien de la paix et de prévention des conflits, d'assurer un leadership et un rôle effectif des femmes dans les programmes de démobilisation et de réinsertion sociale et d'assurer une appropriation par les autorités étatiques de leur rôle de coordination des actions de prévention des conflits.

En investissant dans ces régions, il est possible de contribuer à la stabilité à long terme et à la construction d'une paix durable en RDC et dans la région des Grands Lacs.

Un accent sera mis sur le Sud Kivu pour lequel le processus de retrait est déjà en cours. Les ressources seront davantage affectées à cette province. Les actions et projets dans ces zones mettra l'accent sur les projets de cohésion social à l'endroit et par le biais des femmes.

Les groupes bénéficiaires visés par le projet sont les réseaux et OSC féminines, les réseaux de femmes pour la paix, les associations à base communautaire de femmes et de jeunes filles, les leaders religieux et traditionnels ; les mécanismes communautaires de veille et d'alerte, les médias (notamment les radios communautaires) et les mécanismes de gestion des conflits, le PDDRCS, les secrétariats national et provinciaux 1325 et 2250 ; le bureau du conseiller sur les processus de Nairobi et Luanda.

Le choix des organisations faitières et des organisations bénéficiaires de subventions sera basé sur des critères relatifs à l'expérience de ces organisations dans la promotion de la paix, de l'inclusion, et de l'autonomisation des femmes et démontrer de capacités organisationnelles solides, telles que des compétences en gestion, en leadership, en suivi et évaluation, ainsi qu'une expérience pertinente dans le domaine de la construction de la paix et de l'autonomisation des femmes. Le processus d'élaboration de ce projet a été réalisé en consultation avec ces différentes parties prenantes sus mentionnées, à travers plusieurs rencontres d'échanges sur les besoins et priorités des organisations de femmes et jeunes en lien avec l'agenda Femmes paix et sécurité (FPS) et jeunesse paix et sécurité (JPS).

3 organisations faitières provinciales seront sélectionnées comme partenaires de mise en œuvre du projet. Afin de garantir un processus d'équité et de transparence dans le processus de sélection de ces organisations partenaires, ONU Femmes et UNFPA créeront un comité de sélection composé des représentants des divisions provinciales du genre et de la jeunesse.

Critère de choix organisation faitière au niveau régional :

- Être légalement enregistrée ;
- Avoir des représentations dans les trois provinces respectivement ;
- Être une organisation féminine dirigée par des femmes et œuvrant pour les agendas et/ou Femmes Paix et Sécurité, Jeunesse Paix et Sécurité.
- Avoir une existence d'au moins 5 ans
- Disposer de deux rapports financiers certifiés par un cabinet spécialisé ;
- Avoir en moyenne un budget de \$ 200 000 par an.

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

Le projet sera mis en œuvre par deux agences du Système des Nations Unies notamment UNFPA et ONU Femmes qui est le chef de file du projet. Ces agences sont présentes de longue date dans le pays et disposent d'un vaste réseau de partenaires institutionnels, locaux et nationaux.

Les deux entités bénéficiaires ont une forte présence dans les zones ciblées par le projet, avec des représentations locales basées à Goma, à Bukavu et à Bunia. En termes d'avantages comparatif, ONU Femmes se concentre sur l'autonomisation des femmes et la cohésion sociale et la mise en œuvre de la Résolution 1325, pendant que UNFPA se concentre sur la santé sexuelle et reproductive et les VBG et la Résolution 2250. Ces avantages comparatifs, tels que détaillés plus bas, leur permettront d'amplifier leur impact en combinant de façon cohérente et coordonnée leurs efforts, expertises et ressources pour mieux répondre aux besoins des femmes et des filles dans les zones ciblées et garantir l'atteinte effective des résultats du projet.

ONU Femmes et UNFPA ont une grande expérience dans le cadre de la mise en œuvre des projets de consolidation de la paix avec des résultats probants adaptés au contexte social, politique, économique et culturel de la RDC. Ces deux agences fondent leurs actions sous le strict respect des principes d'intervention respectivement de « Do No Harm », « Leave No One Behind (LNOB) », « Human Rights Based Approach » et le « Women's Empowerment Principles ». De ce fait, ces deux agences ont su développer des techniques d'intervention dans le respect et la protection de tous les intervenants à savoir : l'implication des autorités administratives, sécuritaires et locales à tous les niveaux, des partenaires de mise en œuvre au sein des communautés et des représentants des services techniques pour la mise en œuvre et le suivi de proximité des activités. Ainsi, l'intervention se déroulera dans le respect de tous les principes et impactera de manière significative la vie des organisations faitières bénéficiaires et partant toute la gente féminine.

ONU Femmes

Les avantages comparatif d'ONU Femmes, qui s'inscrit également dans la continuité de ses appuis antérieurs à la consolidation de la paix, se fondent à la fois : i) sur son mandat, en particulier le rôle conféré en matière de mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU, ii) son expertise et les expériences développées en RDC en matière de participation des femmes dans la prévention, la gestion et la consolidation de la paix, iii) son expérience avérée dans la gestion des fonds PBF dédiés en particulier au rôle transformateur de la femme dans les processus de paix; iv) son rôle clé en appui au gouvernement dans le développement de son plan d'action national de deuxième génération de mise en œuvre de la résolution 1325 du conseil de sécurité des Nations Unies, v) et sa capacité à mobiliser des femmes et des communautés autour des enjeux liés à la cohésion sociale et à la paix inclusives. ONU Femmes a, au fil des ans, développé des partenariats solides dans le pays, tant avec les acteurs institutionnels que les organisations de la société civile de promotion des

droits des femmes. L'entité dispose d'une base des données des partenaires fiables, identifiés au terme de processus rigoureux et participatifs.

Par ailleurs, ONU Femmes assure le secrétariat des fonds des femmes pour la paix et l'action humanitaire. Depuis 2019, une vingtaine d'organisations sont bénéficiaires de ces ressources en RDC, dont plusieurs dans les provinces ciblées par le projet, etc. ONU Femmes dispose d'un accord avec le ministère Genre dans le cadre de son appui au Secrétariat national 1325 et au secrétariat provinciaux 1325 pour une mise en œuvre effective du plan d'action national pour la mise en œuvre de la Résolution 1325. ONU Femmes soutient la participation effective des femmes dans les processus de paix et a soutenu la participation des femmes et l'harmonisation de leur plaidoyer dans le cadre du processus de Nairobi.

Depuis sa création, grâce à son soutien technique et à son expertise, ONU Femmes a promu des processus et des institutions politiques inclusifs et des initiatives visant à atténuer les violences à l'égard des femmes dans la vie publique (VAWP) dans plus de 100 pays, contribuant directement aux réformes électorales et juridiques, ainsi qu'aux processus institutionnels visant à faire progresser la participation et la représentation politique des femmes.

De plus, la note stratégique de l'ONU Femmes 2020-2024 a inscrit la Femme, Paix et Sécurité, comme l'un de ses quatre principaux axes d'intervention en RDC.

UNFPA :

L'UNFPA est familiarisé aux procédures de gestion et de suivi évaluation des projets financés par le Fonds de consolidation de la paix selon l'approche conjointe. Cette expérience de l'UNFPA a été matérialisée par sa participation à la réalisation depuis 2020 des projets intitulés (i) Solutions durables pour la cohabitation pacifique entre les communautés twa et bantou dans la province du Tanganyika et (ii) Tusikilizane : renforcer la participation des jeunes leaders Twas Bantous aux comités locaux de paix 'Baraza' pour la consolidation de la paix, la cohésion sociale dans la province du Tanganyika. Aussi, dans le cadre du présent projet dans le domaine "genre et consolidation de la paix" notamment au niveau national et provincial, l'UNFPA-RDC grâce à la présence sur le terrain à travers ses sous-bureaux décentralisés dans les provinces du Nord Kivu, Sud Kivu et Ituri mobilisera, les ONG partenaires notamment les réseaux de jeunes femmes engagées dans la localisation du PAN 2250 Jeunesse Paix et Sécurité qui s'articule autour de cinq piliers notamment la participation, prévention, protection, partenariat et désengagement/réintégration.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
ONU Femmes	\$ 7 950 678	- PBF - Banque Mondiale - Norvège	Kinshasa et présence programme au Nord	Nord Kivu : 4 Sud Kivu : 2 Ituri : 1	10 experts Femme, Paix et Sécurité et action

		<ul style="list-style-type: none"> - Suède - WPHF - Japon - Allemagne - Canada 	Kivu, Ituri, Kasai, Sud Kivu 25 membres du personnel ONU Femmes en RDC		humanitaire, 2 cohésion sociale, 4 gestion de projets, 3 communication, plaidoyer et 1 suivi évaluation
UNFPA	\$ 46 657 868	Suède Norvège Japon Corée Canada France Italie World Bank FHRDC (DRC Humanitarian fund) REDD+ Trust Fund through UNDP CERF Gvt DRC BHA PBF Paul Allen Foundation MPTF Trust Fund PSEA	Kinshasa et présence programme au Nord Kivu, Sud Kivu, Ituri, Haut Uélé, Bas Uele, Maniema, Tchopo, Tanganyika, Kasai Central, Equateur, Kongo central, Kwango, Kasai, et Kasai oriental. Total 162 membres du personnel UNFPA RDC	Nord Kivu : 30 Sud Kivu : 5 Ituri : 9	20 experts en Jeunesse, Femme, Paix et Sécurité et action humanitaire, Gestion de projet, communication et suivi évaluation

- b) **Gestion du projet et coordination** – présenter l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et rôles, et indiquer quels postes seront financés par le projet, et le pourcentage du budget total. Expliquer la coordination envisagée pour le projet et les mécanismes de contrôle, y compris le lien avec le Secrétariat PBF s'il existe. Remplissez l'**annexe C** : liste de vérification pour le lancement du projet et veuillez attacher les TDRs pour les postes principaux du projet.

ONU FEMMES assumera le rôle d'entité chef de file pour la mise en œuvre, assurera la coordination dans l'ensemble de l'équipe de pays des Nations Unies et coordonnera les fonctions de suivi et d'évaluation, d'établissement de rapports et de communication pour l'ensemble du projet. En tant qu'organisme chef de file, ONU Femmes sera globalement responsable de la coordination avec ses homologues gouvernementaux dans le pays. A ce titre, assurera l'harmonisation des cadres de résultats de l'UNSDCF et du projet et sera responsable de l'assurance qualité du projet, ainsi que de la coordination de la communication des résultats en temps utile.

Afin de garantir un projet de haute qualité en ce qui concerne sa mise en œuvre, le suivi des résultats, les rapports et la communication, le projet disposera d'un chargé de projet de niveau SB 4 à temps plein, basé au bureau de ONU Femmes à Bukavu. Il/elle sera placé-e sous la supervision directe de la spécialiste programme Femme Paix et Sécurité de ONU Femmes qui assure la Coordination globale du projet et s'assure de la cohérence du projet avec les autres projets, avec le plan de désengagement de la MONUSCO et donne des orientations dans la gestion du projet.

Le rôle du Coordonnateur du projet sera de :

- Coordonner tous les aspects de la mise en œuvre du projet avec les responsables désignés de l'UNFPA et de l'ONU Femmes, afin de veiller à ce que les activités se soutiennent mutuellement et de maintenir un objectif clair de consolidation de la paix.
- Assurer une communication adéquate et, en tant que de besoin, une mise en œuvre conjointe entre les organismes participants afin de garantir la cohérence et les synergies entre les produits, en vue d'obtenir les effets escomptés et le résultat global.
- Effectuer régulièrement des déplacements pour examiner les activités menées dans différentes provinces et s'assurer de la bonne coordination et de l'effectivité des composantes pertinentes du projet.
- Planifier et diriger des missions conjointes pour les membres du Comité technique, dans la perspective des rapports d'activité à mi-parcours et annuels.
- Assurer la rédaction des rapports d'activités, avec l'aide du responsable du suivi et de l'évaluation et des points focaux des organismes de mise en œuvre qui seront chargés de garantir la bonne qualité des données partagées avec le responsable du suivi et de l'évaluation, et veillera à ce que la communication relative au projet soit menée efficacement.
- Fournir un appui au Comité de pilotage. Le Coordonnateur de projet sera en liaison étroite, en temps utile, avec le Secrétariat du PBF en RDC.

Un assistant administratif et financier sera également affecté au projet. Le projet contribuera également au salaire d'un chargé de projet/suivi évaluation basé à Ituri et d'un chargé de communication pour assurer un suivi maximal du projet et une visibilité des acquis du projet et du PBF. Du côté de l'UNFPA, le projet contribuera à financer le poste du chargé de programme qui sera affecté au suivi de la mise en œuvre de ce projet. Le montant affecté pour le staff sera de 13% cf budget.

L'orientation et la supervision du projet seront assurées par un Comité de pilotage national, composé de hauts responsables des entités des Nations Unies bénéficiaires (le Représentant spécial adjoint de la Mission de stabilisation de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, Coordonnateur résident et Coordonnateur humanitaire en République démocratique du Congo, et l'ensemble des deux Représentants Résidents des entités des Nations Unies bénéficiaires), et des comités de pilotages provinciaux et de représentants des ministères de tutelle du Gouvernement notamment le ministère du genre, le Ministère du plan. Le Comité de pilotage se réunira au début, à un tiers et deux tiers du parcours, et à la fin du projet. Deux représentants de la société civile de la RDC seront invités à se joindre au Comité de pilotage, ainsi que deux faitières de regroupement des femmes et des jeunes. Le Secrétariat PBF basé en RDC se joindra au Comité de pilotage du projet. Le secrétariat du comité de pilotage sera assuré par ONU Femmes.

Afin d'assurer une coordination optimale entre les activités du projet et celles des autres partenaires dans le même domaine, le comité de pilotage pourra associer dans ses délibérations d'autres partenaires si nécessaire. Ses membres se réuniront sur une base semestrielle pour discuter des avancées accomplies dans la mise en œuvre des activités, les défis rencontrés et harmoniser les données en leur possession. Le Comité de pilotage est en charge des tâches suivantes :

- L'approbation et le suivi du plan de travail, l'adoption de la stratégie de communication;
- Le suivi et évaluation des progrès dans l'exécution du projet ;
- La coordination et harmonisation des actions ;
- L'approbation des rapports techniques et financiers périodiques présentés par l'équipe de gestion ;
- La vérification de l'état d'avancement des activités afin de proposer des réajustements éventuels.

Le Comité de Pilotage agira en tant que mécanisme de coordination pour garantir l'harmonisation avec les autres interventions dans le domaine.

De même, des comités techniques seront organisés dans les provinces d'intervention du projet. Elles se tiendront au minimum une fois par trimestre et seront convoqués et présidées par le représentant de ONU FEMMES. Les réunions techniques sont composées du Coordinateur du projet et de toute l'équipe de gestion du projet (experts de ONU FEMMES et UNFPA) ainsi que du Coordinateur Provincial du secrétariat 1325 et PDDRCS, et des représentants des organisations et institutions bénéficiaires (Gouvernement provincial, administrations provinciales, institutions judiciaires, ONG locales...). Elles porteront sur :

- Le suivi du plan de travail ;
- La coordination et l'harmonisation des actions ;
- La formulation des recommandations à l'attention du Comité de Pilotage.

Cette structure de gouvernance globale, composée du Comité de pilotage et du Comité technique, contribuera à la responsabilisation et à l'assurance qualité pendant la mise en œuvre du projet. Un fonctionnement intégré et rigoureux au niveau technique contribuera à l'efficacité et à l'efficience du projet, dans la mesure où le Comité technique constituera un forum permettant de partager et de mobiliser les plateformes, l'expertise et la crédibilité existantes.

Outre les réunions de ces deux comités ainsi que les missions conjointes, des rapports périodiques sur l'avancement du projet seront élaborés et partagés par le coordonnateur du projet. Des réunions périodiques (mensuelles) seront également organisées par les 02 agences sur la planification conjointe et l'état d'avancement des activités.

ONU FEMMES sera l'organisme chef de file pour la mise en œuvre du présent projet et sera chargé de recruter un coordinateur de projet. En outre, ONU FEMMES sera chargé de soutenir et de financer les activités essentielles de suivi et d'évaluation, les rapports et les communications et d'organiser les réunions du Comité technique et du Comité de pilotage.

- c) **Gestion du risque** – identifier le niveau de risque pour la mise en œuvre du projet et établir une liste des risques spécifiques en indiquant la manière dont ils seront

mitigés, y compris l'approche proposée pour mettre à jour les risques et l'ajustement des activités du projet. Inclure le principe "ne pas nuire" et de mitigation des risques.

Nature du risque	Conséquence du risque	Impact & Probabilité	Stratégie de mitigation
<p>Dégradation de la situation sécuritaire dans les zones ciblées par le projet à cause de la présence des groupes armés et/ou reprise des tensions intercommunautaires et des tensions régionales - risques liés au retrait de la MONUSCO dynamique entre la RDC et le Rwanda</p>	<p>Inaccessibilité de la zone Géographique notamment pour l'équipe de projet ; frein à la mise du projet ; populations exposées à des exactions, violences basées sur le genre et de tout ordre</p> <p>Difficultés d'accéder au terrain - notamment aux zones du Nord Kivu</p>	<p>Impact : élevé</p> <p>Probabilité: moyenne</p>	<p>Un monitoring sécuritaire sera effectué de manière permanente. L'équipe du projet suivra l'évolution de la situation et dynamiques politiques régionales et suivra scrupuleusement les recommandations de UNDSS et de la MONUSCO ; garder des points focaux dans les différentes communautés afin de surveiller les risques sécuritaires et alerter sur les prémices d'une reprise de violence.</p>
<p>L'instabilité politique et le manque de confiance envers l'Etat et ses institutions car les institutions ne sont pas encore fortes et les alliances politiques se font et se réaménagent sur base des intérêts des politiques. De même, l'instabilité découlant des élections de 2023 et le fait qu'il n'y a toujours pas de gouvernement nommé constitue un risque et pourrait avoir un impact au niveau provincial ? Et retarder la mise en œuvre du projet</p>	<p>Obstacle à la planification et la mise en œuvre des activités</p>	<p>Moyen</p>	<p>ONU Femmes et UNFPA suivront de près le contexte politique au niveau national et dans les provinces ciblées afin de s'adapter à l'évolution de la situation en cas de besoin.</p> <p>Les groupes de dialogue permanent, les organisations féminines, et celles des jeunes seront impliqués dans les efforts d'analyse du contexte et proposeront des solutions pour réduire les tensions liées aux conflits dans leur zone.</p>
<p>Manque d'adhésion des institutions à</p>	<p>Défaut de pérennisation ;</p>	<p>Impact: moyen</p>	<p>Le projet veillera à intégrer dès le début les</p>

accompagner la réalisation des objectifs du projet	manque d'adhésion Politique	Probabilité : faible	institutions dans le lancement du projet mais également dans les différents processus de suivi-évaluation. Il s'agit d'obtenir des garanties de leur engagement aux côtés du projet dans la poursuite des résultats escomptés.
Stigmatisation des organisations de femmes participants au projet	Faible appropriation, Risque d'échec, manque de durabilité	Impact : moyen Probabilité : moyenne	Adopter une approche participative et inclusive dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets, en veillant à ce que les leaders traditionnels, les hommes et femmes soient activement impliqués à toutes les étapes du processus. Veiller à établir un échange régulier avec les bénéficiaires pour leur expliquer les mécanismes et le processus de la gestion du projet afin qu'ils se sentent impliqués et considérés.
Manque de capacités / ressources pour soutenir la mise en œuvre des solutions identifiées dans le cadre des structures mises en place par le projet (groupes de dialogue).	Manque de confiance et un engagement réduit	Faible	Lorsque le projet n'est pas en mesure de financer la mise en œuvre d'interventions spécifiques, il soutiendra les efforts de plaidoyer pour encourager leur mise en œuvre par le gouvernement ou d'autres acteurs. De même, il partagera l'apprentissage avec d'autres organisations qui pourraient être en mesure de mettre en œuvre les interventions identifiées, ayant ainsi un effet catalytique
Les représentants des femmes, des jeunes	Echec du projet	Faible	Les représentants des femmes, des jeunes filles

filles et des hommes impliqués dans le projet sont perçus comme non représentatifs ou partiels.			et des hommes, ainsi que les OSC seront identifiés au début du projet avec des critères de sélection émanant d'un processus consultatif afin de s'assurer que les personnes sélectionnées soient représentatives.
L'exploitation et le harcèlement sexuels se produisent pendant la mise en œuvre du projet.	Cible affectée et crédibilité des agences récipiendaires entachée	Faible	UNFPA et ONU Femmes informent clairement leur personnel au sujet ² de leur politique en la matière, qui inclut également la dénonciation des actes d'harcèlement sexuel entre les membres de leur personnel et envers les bénéficiaires du projet.
Mauvaise gestion financière et programmatique		Faible	ONU Femmes et UNFPA effectueront un suivi financier fréquent pour s'assurer que les activités du programme sont menées de manière efficiente et que les moyens d'intervention sont efficaces. Les 2 agences disposent de systèmes rigoureux de gestion financière pour s'assurer que les dépenses sont gérées de manière transparente. Le risque de fraude est minimisé par des systèmes de contrôle interne, des responsabilités partagées et des audits internes et externes réguliers. Les visites mensuelles de revue financière et de suivi des activités seront organisées auprès des partenaires. Les défis rencontrés seront

			discutés dans les réunions trimestrielles de coordination
--	--	--	---

- d) **Suivi / évaluation** – Quelle sera l’approche de suivi / évaluation du projet, y compris l’expertise en suivi / évaluation de l’équipe et les moyens et la chronologie pour l’analyse des données. Inclure le détail du budget alloué au suivi / évaluation, y compris pour la collecte de données de base et les données de fin de projet, et pour l’évaluation indépendante, et un calendrier approximatif du suivi / évaluation. Allouer au minimum 5 à 7% du budget du projet aux activités de suivi / évaluation, y compris les fonds adéquats.

Le suivi de la mise en œuvre des interventions prévues dans le projet sera régulièrement effectué par le biais du comité de coordination technique qui assurera le suivi général de la mise en œuvre et de l’évaluation du projet. Le projet fera une étude de référence qui permettra d’obtenir des données de base facilitant l’évaluation des indicateurs à la fin du projet. Les données relatives à la mise en œuvre du projet seront régulièrement recueillies, rassemblées et analysées en vue de permettre la prise de décision. Celles-ci seront complétées par des visites programmatiques des équipes techniques de l’ONU Femmes, et UNFPA et les autres partenaires du projet pour apprécier les progrès enregistrés. Des enquêtes de perception seront également conduites au sein des communautés. Les membres des communautés, partenaires locaux et OSC seront habilités à participer activement à l’évaluation des progrès et des résultats du projet. Cela garantira l’appropriation et la responsabilité, en accord avec les objectifs du projet. Des réunions régulières, à la collecte de données et à l’analyse, le suivi communautaire seront conduites pour permettre un retour d’information rapide qui facilite les ajustements en temps voulu et garantit que le projet réponde aux besoins des personnes ciblées.

Un plan conjoint de suivi-évaluation sera élaboré au 1er trimestre du projet et mis en œuvre par les agences avec l’appui du spécialiste S&E du secrétariat PBF et la participation des parties prenantes gouvernementales (services techniques des secteurs concernés), provinciales et territoriales. Ce plan de suivi évaluation va décrire comment les informations seront collectées pour chaque indicateur et indiquera comment ces derniers seront mesurés et calculés. Le plan de suivi s’articulera autour de:

- Organisation de réunions mensuelles de coordination convoqué par ONU Femmes.
- Participation des communautés locales dans le suivi communautaire²⁷.
- Organisation d’ateliers d’harmonisation, de planification, de suivi du projet et de capitalisation des acquis, de connaissances et de bonnes pratiques.
- Des femmes et des filles locales seront recrutées pour solliciter les commentaires des communautés afin de soutenir les programmes adaptés.

²⁷ Lignes directrices du FBP sur le suivi communautaire : <https://www.un.org/peacebuilding/content/community-based-monitoring-and-evaluation-cbme-background-note-2022>

- Conduite d'un examen à mi-parcours réalisée par les chargés de S&E de ONU Femmes, de UNFPA et du secrétariat PBF.
- Organisations de réunions trimestrielles du comité technique du projet pour suivre l'état d'avancement des réalisations selon des objectifs prédéterminés, les difficultés rencontrées afin d'y remédier et identifier les leçons apprises de la mise en œuvre des projets et réorienter.
- Conduite de missions conjointes de suivi des indicateurs impliquant les responsables de suivi-évaluation des 2 agences, dont 2 au cours de la première et la dernière année d'exécution et deux (02) durant la 2^{ième} année. Ces missions permettront d'alimenter le rapportage mandataire des projets financés par le PBF.
- Des missions de suivi de l'état de mise en œuvre impliquant les responsables de projet (points focaux du projet basés à Kinshasa, en coordination avec le coordonnateur de projet et les services techniques déconcentrés et les autorités provinciales et locales des 3 provinces ciblées) auront lieu, à raison d'une (01) par an ;

Une (01) mission de supervision conjointe après dix-huit (18) mois d'exécution, impliquant les chefs d'agence, des représentants des bailleurs de fonds (Norvège, Allemagne, Suède, Banque mondiale, BAD), des représentants de la partie nationale et incluant l'équipe de communication conjointe pour assurer une visibilité de qualité des résultats du projet.

Durant la phase de clôture du projet, une évaluation finale sera effectuée par un consultant externe et indépendant sous la direction générale du comité de pilotage afin d'évaluer les résultats générés par le projet par rapport aux objectifs spécifiés dans le document de projet aux cinq critères : l'efficacité, l'efficience, la pertinence, l'impact et la durabilité. Le processus sera piloté par l'agence lead, ONU Femmes. L'expert suivi évaluation du secrétariat technique PBF apportera son appui tout au long du processus. Le rapport de l'évaluation, assorti des recommandations, sera soumis au PBF pour validation finale et enrichira la connaissance pour la préparation et l'exécution des futurs projets similaires. Les résultats de l'évaluation finale et des rapports semestriels et annuels seront utilisés comme outils de partage des connaissances et d'apprentissage pour les partenaires nationaux ainsi que les donateurs et d'autres organismes.

Un budget de 7% est prévu pour le suivi évaluation du projet. Le budget de S&E permettra aussi de couvrir les missions de planification, de suivi et d'évaluation des activités du projet, l'organisation des comités de pilotage ainsi que la réalisation de sondages de perception auprès des bénéficiaires et des communautés.

Une collecte de données de référence sera conduite en début et en fin de projet afin de mesurer les changements obtenus, et notamment de recueillir, de manière qualitative, le changement de perceptions des parties prenantes sur le rôle transformateur des femmes dans la consolidation de la paix et la coordination des actions de paix au niveau national, provincial et local.

- e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez la stratégie de sortie du projet et comment le projet clôturera ses activités, y compris les mesures de la durabilité, des accords avec d'autres bailleurs de fonds pour une mobilisation des ressources, et indiquer les activités qui n'auront plus besoin de financement. S'il est prévu que d'autres bailleurs de fonds soutiennent le projet à sa conclusion, expliquez comment le projet assurera ce soutien de manière pro-active dès le début du projet. Le cas échéant, quel sont les liens avec des plateformes ou partenariats existants ?

En raison du caractère catalytique des fonds PBF alloués à ce projet, une priorité clé lors de la sortie du projet sera de renforcer les capacités des parties prenantes locales, y compris les organisations de la société civile, les gouvernements locaux et les leaders communautaires, afin qu'ils puissent continuer à promouvoir l'implication des femmes dans les processus de paix de manière autonome. Le projet mettra l'accent sur la formation des OSC et des femmes ainsi que des mécanismes de paix sur la diversification de leurs sources de financement. Un appui leur sera accordé pour une planification à long terme au-delà du projet. Les organisations locales de femmes élaboreront des plans d'action à long terme qui incluent des stratégies et actions de durabilité et d'autonomie qu'elles définiront pour assurer le financement et la conduite des initiatives entreprises.

La prise en compte de certains éléments (l'élaboration d'un document de bonnes pratiques, la création de réseaux et de partenariats durables, ainsi que le renforcement des mécanismes de coordination) dans le cadre de ce projet permettront d'assurer la continuité des efforts entrepris et de consolider les acquis réalisés au cours de sa mise en œuvre. L'appui qui sera accordé au secrétariat national 1325 permettra d'organiser des panels de bailleurs, d'assurer le financement de la mise en œuvre du plan national et des plans provinciaux. Des plaidoyers seront conduits pour que les plans provinciaux ou nationaux bénéficient de budget au niveau étatique afin d'en assurer la continuité et durabilité.

Par ailleurs, le projet élaborera des plans de continuité pour garantir que les activités initiées ne s'arrêtent pas brusquement avec la fin du financement du projet. Cela peut impliquer l'intégration des activités du projet dans les plans de développement locaux ou la recherche de nouvelles sources de financement pour assurer leur pérennité. Pour les secrétariats nationaux, la présentation des acquis et défis au sein du One + One Gender Team ²⁸, sera faite afin d'assurer la continuité du financement des mécanismes. De même le plaidoyer sera fait auprès de la ministre de tutelle (ministère du genre) afin d'assurer la tenue effective des rencontres de pilotage et le financement par le budget étatique de ces plans.

Par ailleurs, Des actions concrètes de communication et de visibilité seront conduites autour du projet pour renforcer l'appropriation nationale et pour renforcer les effets catalytiques du projet à travers l'engagement des médias locaux et nationaux, l'organisation de campagnes de sensibilisation, des forums communautaires et des campagnes d'information pour informer le public et les parties prenantes sur les objectifs, les résultats et l'impact du projet. Les OSC féminines et les bénéficiaires seront former à l'utilisation efficace des outils de communication pour qu'elles puissent continuer à promouvoir les objectifs et les réalisations du projet au-delà de sa durée. Des partenaires tels que les la Banque mondiale, la Banque Africaine de Développement, les ambassades seront conviées au lancement du projet, à l'ouverture de certaines activités et à la présentation des résultats du projet afin de susciter etc..) leur engagement au financement de projet qui consolideront les acquis de ce projet.

Au niveau de la communication et de la visibilité, le projet mettra en œuvre des actions innovantes pour renforcer l'appropriation nationale et maximiser les effets catalytiques du projet en organisant des campagnes de sensibilisation digitale dynamique en utilisant les médias sociaux, les blogs, les podcasts et les vidéos pour atteindre un large public et utilisera des hashtags des bailleurs également. Des interviews avec les bénéficiaires du projet et les parties prenantes clés seront organisés pour partager leurs perspectives et leurs réussites. Des vidéos/mini-documentaires captivants qui mettent en lumière les histoires inspirantes des femmes et des communautés touchées par le projet seront conçus et diffusés.

²⁸ qui est un mécanisme de coordination rassemblant des agences des Nations Unies et des bailleurs de fonds et Ambassades

IV. Budget du projet

À toutes fins utiles, veuillez fournir une brève justification du budget proposé, indiquer les choix effectués lors de la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les voyages, ou tout autre soutien indirect du projet afin de mettre en évidence l'approche visant l'optimisation des ressources (value for money).

Indiquez clairement en combien de tranches le budget sera transféré et quelles sont les conditions pour le transfert de la deuxième tranche ou d'une tranche suivante. L'approche standard consiste en deux tranches pour les bénéficiaires de l'ONU et trois pour les bénéficiaires qui ne sont pas les agences de l'ONU. La deuxième tranche requiert que le projet ait dépensé ou engagé au moins 75% du budget de la tranche préalable et que les rapports PBF dus au cours de la période écoulée aient été soumis. Des tranches ou des conditions supplémentaires peuvent être ajoutées en fonction du contexte du projet, de la capacité de mise en œuvre et du niveau de risque.

Remplissez les deux tableaux du budget en annexe D (document Excel à part).

Cf Document Excel

Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved "Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds" (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially close a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations' headquarters);

- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project²⁹
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

²⁹ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe B: Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
<p>Résultat 1 : Les processus locaux et nationaux sur les femmes, la paix et la sécurité sont alignés et inclusifs.</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue) 5& 16</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>		<p>Indicateur 1 a : % de femmes membres des OSC qui estiment que leurs intérêts sont équitablement représentés dans la planification des actions et des processus de paix.</p> <p>Niveau de référence : TBD désagréger par âge Cible : 80%</p> <p>Indicateur 1 b : % hommes qui pensent que les femmes jouent un rôle important dans la cohabitation des communautés et la résolution des conflits dans leur milieu (ventilé par le niveau local, provinciale et nationale)</p> <p>Niveau de référence : 0 (désagréger par âge) Cible : 60%</p>	<p>Sources d'information : Enquête de base et Enquête finale</p> <p>Fréquence de collecte : Début et fin projet</p>	<p>Année 1 Année 3</p>
		<p>Indicateur 1.c : Nombre de cadres de dialogue entre les mécanismes de paix et les femmes et les OSC</p> <p>Base de référence : 0 Cible : À déterminer</p>	<p>Sources d'information : Enquête de base et Enquête finale</p> <p>Fréquence de collecte : Début et fin projet</p>	<p>Année 1 Année 3</p>
		<p>Indicateur 1 d Indicateur 1.d : % de femmes déclarant que les opinions et les priorités sont prises en compte dans les décisions concernant la paix et la sécurité.</p> <p>Base de référence : 0 désagréger par âge Cible : À déterminer</p>	<p>Sources d'information : Enquête de base et Enquête finale</p> <p>Fréquence de collecte : Début et fin projet</p>	<p>Année 1 Année 3</p>
		<p>Indicateur 1.1.1 : Nombre de plans et/ou de politiques de consolidation de la paix influencés par les femmes ou des organisations féminines de la société civile (OSC) ;</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 9</p>	<p>Rapport d'activités, plans d'actions et PV des réunions des espaces de dialogue des mécanismes de paix.</p>	<p>Année 1 Année 2 Année 3</p>
<p>Produit 1.1 : Les organisations de la société civile féminines et les réseaux ont des capacités techniques et opérationnelles pour contribuer significativement à la consolidation de la paix et aux règlements des conflits au niveau national, provincial et communautaire</p> <p>Activité 1.1.1 : Renforcer les capacités des OSC des différentes provinces sur la médiation, la cohésion sociale etc.</p> <p>Activité 1.1.2 : Renforcer la synergie entre les OSC, les communautés, les organisations régionales et les mécanismes de paix (consultations, forum, réseautage, partage d'expérience, dialogues politiques etc ...)</p>	<p>Indicateur 1.1.2 : Nombre initiatives de plaidoyer menées par les OSC féminines pour la consolidation de la paix.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : TBD</p>	<p>Sources d'information : Rapport d'activités ; Fiche de Monitoring des processus de plaidoyer</p> <p>Fréquence de collecte : Trimestrielle</p>	<p>Année 1 Année 2 Année 3</p>	

	<p>Activité 1.1.3 Elaborer un plan stratégique de plaidoyer et de suivi de la mise en œuvre du PDDRCs et autres initiatives de paix</p> <p>Activité 1.1.4 : Renforcer les connaissances et compétences des organisations féminines et des jeunes sur les outils, approches et méthodologies de conduite d'une réflexion stratégique approfondie et sur la gestion de projets</p> <p>Produit 1.2 : Les femmes et les filles participent davantage aux initiatives de paix et de résolution des conflits dans les communautés ciblées.</p> <p>Activité 1.2.1 : élaborer une feuille de route des femmes pour la consolidation de la paix et de cohésion sociale dans les 3 provinces</p> <p>Activité 1.2.2 : Organiser des dialogues intergénérationnels (1325/2250) et forums dans les zones ciblées</p> <p>Activité 1.2.3 : Organiser des missions mixtes de suivi et évaluation de la mise en œuvre des plans de paix</p> <p>Activité 1.2.4 : Appuyer la création d'espaces de rencontres et débats entre les réseaux de jeunes et de femmes pour échanger et collaborer en vue d'améliorer leurs pratiques en matière de droits des femmes, protection des femmes et lutte contre les violences faites aux femmes</p> <p>Activité 1.2.5 Engager des plaidoyers auprès des acteurs étatiques et autorités coutumières pour une participation pleine et significative des femmes dans les processus de gestion des conflits, et soutenir la redynamisation des réseaux des femmes et jeunes médiateurs de paix de Kalehe, Uvira et du Haut-Plateau de Fizi-Mwenga</p> <p>Activité 1.2.6 : Appuyer les initiatives de cohésion sociale et de lutte contre les VBG dans les zones ciblées</p> <p>Activité 1.2.7 : Conduire des sensibilisations sur la masculinité positive ou en impliquant des hommes champions de l'égalité des genres pour soutenir les organisations de femmes</p>	<p>Indicateur 1.1.3 : Nombre OSC féminines ayant renforcé leur capacité pour la cohésion sociale et consolidation de la paix. Niveau de référence : 0 Cible : 100</p> <p>Indicateur 1.1.4 : Nombre d'hommes et de garçons qui ont pris des mesures concrètes pour réduire les inégalités entre les sexes dans leur milieu de travail ou dans leur communauté. Cible : 20 hommes 70 jeunes</p> <p>Indicateur 1.2.1 : Nbre de projets de cohabitation pacifiques mis en œuvre dans les zones ciblées Niveau de référence : 0 Cible : TBD</p> <p>Indicateur 1.2.2 : Nombre de femmes et de filles engagées dans des activités de consolidation de la paix et de cohésion sociale. Niveau de référence : 0 femmes / filles Cible : TBD</p> <p>Indicateur 1.2.3 : % des conflits inter et intracommunautaires des zones cibles ayant abouti à des solutions durables Niveau de référence : 0 Cible : TBD</p> <p>Indicateur 1.2.4 : Nombre de victimes de VBG (violences basées sur le genre) ayant bénéficié d'une prise en charge psychologique, judiciaire, médicale, réinsertion économique ou scolaire (désagrégé par sexe, âge, population clés) Niveau de référence : 0 Cible : TBD</p>	<p>Sources d'information : Rapport d'activités ; Rapport des Formations des OSC Fréquence de collecte : Trimestrielle</p> <p>Sources d'information : Rapport de suivi des résultats du projet Fréquence de collecte : Trimestrielle</p> <p>Sources d'information : Rapport des activités Fréquence de collecte : Trimestrielle</p> <p>S Sources d'information : Rapport des activités Fréquence de collecte : Trimestrielle</p> <p>Sources d'information : Rapport des activités Fréquence de collecte : Trimestrielle</p> <p>Sources d'information : Rapport d'activités ; Fréquence de collecte : Trimestrielle</p>	<p>Année 1 Année 2 Année 3</p> <p>Année 1 Année 2 Année 3</p> <p>Année 1 Année 2 Année 3</p> <p>Année 1 Année 2 Année 3</p> <p>Année 1 Année 2 Année 3</p> <p>Année 1 Année 2 Année 3</p>
--	--	--	---	---

Annex A: Liste de vérification pour le lancement du projet

Question	OUI	NON	Commentaire
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme		X	Le projet travaillera avec la division genre. Les partenaires de mise en œuvre seront identifiés au 1er trimestre
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ? Veuillez attacher.	X		Les TDRs sont en cours d'élaboration.
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	X		
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ? Veuillez expliquer quand cela a été fait ou quand ce sera fait.	X		Une réunion a été faite le 28 février 2024 par le Représentant de ONU Femmes informant le gouverneur du Sud Kivu du projet qui s'inscrit dans le cadre de la transition et la priorisation de la province. Aussi une rencontre le 29 février avec les femmes de la société civile de Sud Kivu. Information du Directeur du secrétariat national 1325 le 12 mars 2024 Pour le Nord Kivu, la rencontre d'échange avec la ministre genre s'est faite.
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée ?	X		
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Si non, quelles	X		

étapes restent et le chronogramme			
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?	X		
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre les différentes agences bénéficiaires ?	X		
9. Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?	N/A		

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »

Question	Oui	Non	Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	X		Des commentaires ont été inclus dans le budget. De même une gestion rigoureuse des ressources et des processus de planification stratégique assure une utilisation judicieuse et efficiente des ressources disponibles
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	X		
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	X		
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et couts raisonnables pour les voyages et couts	X		Ce cout est de 597 858 qui fait 19,99 donc moins de 20% du budget du projet

opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?			
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?			Le personnel international est chef de file Paix et sécurité et intervient dans la supervision générale du projet
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.	X		
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.	X		
8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.			Le staff international affecté au projet n'est pas payé par le projet mais supervise le projet et assure le lien de ce projet avec les autres pour une meilleure atteinte des résultats.